



**Assemblée générale**

**PROVISOIRE**

**A/44/PV.38  
1er novembre 1989**

**FRANCAIS**

---

**Quarante-quatrième session**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 38e SEANCE**

**Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 24 octobre 1989, à 15 heures**

**Président :** M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée)  
(Vice-Président)

**Puis :** M. GARBA (Nigéria)

**Développement et coopération économique internationale [82]**

**f) Environnement : rapport du Secrétaire général**

**Calendrier provisoire des travaux**

---

**Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.**

**Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.**

En l'absence du Président, M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée),  
Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 82 f) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

f) ENVIRONNEMENT : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/256 et Corr.1 et Add.1 et 2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, l'Assemblée va poursuivre le débat sur la conférence projetée pour 1992 sur l'environnement et le développement.

M. HASMY (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Le Groupe des 77, au nom duquel je prends la parole, se félicite de cette occasion de délibérer sur l'environnement, problème extrêmement important et complexe, primordial pour les intérêts immédiats et à long terme, ainsi que pour le bien-être de tous les pays. C'est un problème mondial qui exige des mesures à l'échelle mondiale fondées sur les responsabilités partagées. Sans aucun doute, l'environnement deviendra le critère très important de l'interdépendance véritable entre tous les pays engagés vers un avenir commun.

Soulignant l'importance de cette question à la Réunion spéciale au niveau ministériel du Groupe des 77 qui s'est tenue à Caracas en juin dernier, il a été catégoriquement déclaré que les membres du Groupe des 77 continueraient à faire tous les efforts possibles pour empêcher la dégradation de l'environnement. Lors de cette réunion, les ministres ont réaffirmé l'engagement du Groupe des 77 à renforcer la coopération internationale pour protéger l'environnement et que cela nécessiterait un effort multilatéral mondial pour appréhender le problème sous tous ses aspects.

En outre, les ministres ont également défini clairement que la notion d'un développement durable doit nécessairement comprendre la satisfaction des besoins fondamentaux des peuples des pays en développement, le maintien de niveaux appropriés de croissance pour réaliser leurs objectifs sociaux et économiques et l'amélioration de la qualité de la vie dans un environnement sain, sûr et propre.

Les ministres ont également fait la déclaration suivante :

Premièrement, la notion d'un développement durable ne devrait pas servir de prétexte à des conditions supplémentaires qui seraient ajoutées aux politiques du développement multilatéral et des institutions financières.

M. Hasmy (Malaisie)

Deuxièmement, la misère et la dégradation de l'environnement sont étroitement interdépendantes et la protection de l'environnement doit donc être considérée comme faisant partie intégrante du processus de développement et ne doit pas être examinée isolément. Les pressions excessives exercées sur les ressources naturelles en raison de la misère et de la croissance démographique ont provoqué des problèmes tels que la dégradation des sols, la déforestation et la désertification auxquels il faut s'adresser de façon urgente en même temps qu'aux problèmes mondiaux en matière d'environnement. Dans ce contexte, le Groupe des 77 a souligné l'importance de mesures d'appui en faveur des pays en développement dans le cadre de tout arrangement concernant une coopération multilatérale concertée pour protéger l'environnement.

Troisièmement, il faut que la communauté internationale mette d'urgence en réserve des ressources financières nettes supplémentaires, qui devraient notamment être utilisées pour permettre l'accès à des techniques écologiquement saines et à leur transfert. Des techniques de rechange devraient être mises à la disposition des pays en développement à des conditions favorables.

Quatrièmement, étant donné que les pays développés sont responsables de la plus grosse partie de la production et de la consommation de substances qui sont dangereuses pour l'environnement, ce sont eux qui devraient assumer la responsabilité principale de la recherche et de remèdes à long terme pour la protection de l'environnement mondial et ce sont aussi ces pays qui devraient contribuer le plus aux efforts internationaux visant à diminuer la consommation de telles substances.

Le Groupe a également réitéré que les mesures prises au niveau international devraient tenir compte de l'asymétrie existante dans la production mondiale et des caractéristiques de la consommation et devraient s'efforcer de redresser la situation.

Des points de vue semblables ont été exprimés au cours de la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés à Belgrade, en septembre dernier.

À la Conférence au sommet du Commonwealth qui se tient actuellement à Kuala Lumpur, capitale de la Malaisie, la question de l'environnement a occupé une place importante, ce qui a donné lieu à la publication d'une déclaration intitulée la "Déclaration de Langkawi sur l'environnement". Cette déclaration, ainsi que je l'ai déjà dit à la Deuxième Commission, reflète une heureuse convergence de vues de

M. Hasmy (Malaisie)

la part de certains pays développés et en développement, qui ont abordé les différentes questions de façon constructive et qui ont fait des recommandations précises pour trouver des solutions. Cela augure bien de l'avenir et pourrait certainement contribuer de façon positive à une coopération mutuellement bénéfique sur une base mondiale concernant cette question extrêmement importante.

Il est également important de rappeler qu'il y a eu d'autres déclarations positives sur l'environnement émanant de dirigeants de groupes régionaux.

Nous estimons que les points de vue exprimés à la Réunion au sommet des pays non alignés, à la Réunion au sommet du Commonwealth de Kuala Lumpur et au sein du Groupe des 77, pourraient constituer des apports importants pour l'éventuelle conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Cette conférence, qui est provisoirement projetée pour 1992, fournit une occasion importante de traiter les questions de l'environnement et du développement d'une façon intégrée. Elle ne doit pas se transformer en une simple réunion technico-académique. Elle devrait servir de tribune pour examiner et mettre au point des approches d'ensemble pour aborder les problèmes interdépendants de l'environnement et du développement. Dès maintenant, je voudrais déclarer catégoriquement qu'il serait erroné de penser qu'à cette conférence, les pays en développement auraient des exigences peu réalistes relatives aux questions du développement susceptibles d'en modifier la nature.

Nous estimons que tous les pays se rendent compte que l'environnement et le développement ne sont pas un problème Nord-Sud. Toutefois, les pays en développement se préoccupent du fait que lorsque nous discutons la question de la conférence projetée pour 1992 sur l'environnement et le développement, les pays développés chercheront surtout à discuter des questions d'environnement sans aborder également les problèmes et les lacunes du développement qui affectent directement l'environnement, et sans s'engager à chercher les moyens de les résoudre et de les combler.

M. Hasmy (Malaisie)

Les considérations de développement et d'environnement ne s'excluent pas mutuellement; il n'est pas nécessaire que l'un se fasse au détriment de l'autre. De plus, les pays développés ne doivent pas recourir hâtivement à des politiques discriminatoires et à des pratiques administratives contre les pays en développement sous couvert de considérations écologiques.

Je voudrais souligner que les pays développés représentent le plus gros de la production et de la consommation de substances dangereuses pour l'environnement. Ils doivent donc assumer l'essentiel de la responsabilité dans la recherche de solutions à long terme pour la protection de l'environnement mondial et contribuer le plus aux efforts internationaux visant à réduire la consommation de ces substances. Il est nécessaire de rappeler ce fait pour éviter toute erreur d'interprétation des objectifs et des aspirations relatifs aux résultats de la conférence de 1992 et pour empêcher qu'on ne revienne pas sur les responsabilités en matière de dégradation de l'environnement.

Pour ce qui est des différents aspects de l'organisation de la conférence, je tiens à me référer à la déclaration que j'ai faite le 13 juillet 1989 à la session d'été de l'ECOSOC, au cours de la discussion sur la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. J'avais indiqué que les travaux préparatoires devraient comprendre la création d'un comité préparatoire à participation universelle et d'un secrétariat. Ce comité préparatoire, qui serait un comité plénier, devrait être créé par l'Assemblée générale.

De toute évidence, il semble qu'il y ait quelques divergences sur la façon de réunir toutes les parties concernées sous la bannière unique des Nations Unies. Le Groupe des 77 tient à souligner que tout désaccord sur le processus préparatoire nous ferait prendre un mauvais départ qui influencerait négativement sur les résultats de la conférence et aurait de graves conséquences pour nous tous. Etant donné l'importance tant du fond que des aspects organisationnels de la conférence, le Groupe a l'intention de discuter plus avant avec toutes les parties afin de rechercher un consensus. L'issue de la conférence est trop importante pour pâtir de dissensions.

Des consultations sont maintenant en cours, qui montrent qu'on s'oriente vers un cadre de travail qui reflétera la participation universelle et permettra la contribution de tous les secteurs et organisations au processus préparatoire. Le lieu où se réunira le comité préparatoire est également l'objet de consultations, et l'on a envisagé sérieusement de le réunir en différents endroits.

M. Hasmy (Malaisie)

Il faut se mettre d'accord sur tous les aspects que j'ai mentionnés ci-dessus dans les plus brefs délais. En même temps, je dois souligner de façon catégorique que le Groupe des 77 est pleinement informé et profondément conscient de l'importance du projet de conférence et ne voudrait pas prendre de décision hâtive. Pour ce qui est du lieu où pourrait se tenir la conférence, le Groupe des 77 appuie l'offre du Brésil qui s'est proposé comme pays hôte.

Avant de conclure, je voudrais rappeler que nous sommes en plénières consultations et que nous serons davantage en mesure de discuter des différents aspects en temps utile au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

M. KRYZHANOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine)

(interprétation du russe) : Tout récemment, nous avons vu s'achever le débat général de la présente session. A la tribune de la séance plénière, les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres et les éminents hommes politiques de presque tous les pays membres des Nations Unies ont attiré l'attention de la communauté mondiale sur les problèmes qui constituent la mosaïque bigarrée de la vie contemporaine. Une analyse du débat général montre que l'environnement a été mis à peu près par toutes les délégations sinon au premier plan, tout au moins à égalité quant à l'acuité et l'importance avec des problèmes tels que le désarmement et le règlement des conflits régionaux et des crises. Nous trouvons une autre confirmation de l'importance de cette question dans le fait que nous en parlons précisément en séance plénière, alors que c'est précisément vers la séance plénière que se tournent habituellement les regards de tous.

Depuis l'adoption de la résolution 43/196 (1988), dont l'Ukraine s'était portée coauteur, il y a eu un large échange de vues sur les différentes tâches et les questions d'organisation liées à la conférence de 1992.

Je voudrais tout d'abord relever les intenses discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la quinzième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la session d'été du Conseil économique et social. Ces discussions ont permis notamment d'établir qu'il y avait une relation directe entre le développement de la coopération et la détermination à résoudre le plus rapidement possible les problèmes de chaque pays. En effet, la pollution de l'environnement ignore les frontières nationales, les barrières idéologiques et les obstacles. A notre sens, on a bien pris conscience aujourd'hui du fait que c'est sur une base collective que doivent être appliqués les mécanismes

M. Kryzhanovsky (RSS d'Ukraine)

internationaux existants. Peut-être convient-il également de songer à créer des organes écologiques internationaux nouveaux.

Cependant, ces efforts conjugués doivent être centrés sur la conférence de 1992 sur l'environnement et le développement. Nous pensons que l'importance et la productivité de la conférence dépendront pour beaucoup du niveau de représentation auquel elle se tiendra. Etant donné l'acuité et l'importance des problèmes actuels d'environnement qui se présentent de la manière la plus sérieuse à la conférence, nous appuyons l'idée de tenir la conférence à un niveau politique aussi élevé que possible. A travers le monde, on a déjà acquis une certaine expérience en matière d'organisation de conférence à niveau élevé sur l'environnement. Nous pensons à la Conférence de 1979 qui a abouti à la signature de la Convention sur la pollution transfrontière de l'air à de grandes distances, document qui, soit dit sans exagérer, détermine la bonne santé de l'environnement de l'Europe. Aujourd'hui, la Convention de 1979 se trouve complétée par de nouveaux protocoles et son champ d'action est aussi élargi. La conférence de 1992, si elle se tenait à un niveau élevé, pourrait elle aussi déboucher sur l'adoption d'un document juridique créant des obligations concrètes pour les Etats en ce qui concerne les diverses activités propres à remédier aux problèmes écologiques fondamentaux. Lors de sa quinzième session, le Conseil d'administration du PNUE a porté une grande attention à l'établissement d'une liste d'activités prioritaires pour le Programme.

Pour ce qui est des problèmes sur lesquels la conférence de 1992 devra porter toute son attention, les opinions sont diverses et variées. Un compromis raisonnable s'impose; il convient de s'arrêter aux questions qui présentent d'une façon générale le plus d'importance. A ce propos, nous sommes dans l'attente - conformément à la liste qui figure au paragraphe 4.4 de l'annexe de la décision 15/3 - de la décision du Conseil d'administration du PNUE. Cette liste a été établie en tenant compte des progrès les plus récents de la science et de l'opinion d'un grand nombre d'Etats se trouvant dans diverses régions du monde et à des niveaux différents de développement.

Le système des Nations Unies a acquis une expérience assez riche en ce qui concerne l'établissement de programmes communs d'action afférents aux répercussions des problèmes écologiques qui existent déjà. On peut citer l'exemple tout récent des efforts faits pour arrêter la diminution de la couche d'ozone et des mesures de

M. Kryzhanovsky (RSS d'Ukraine)

protection de la faune. Les médecins nous disent qu'il est plus facile de prévenir une maladie que de la guérir. Voilà pourquoi la conférence doit particulièrement mettre l'accent sur l'adoption de mesures préventives touchant aux causes profondes de l'aggravation de la situation écologique. A ce propos, il nous paraît très important que la conférence évalue les possibilités qu'offre le système des Nations Unies pour ce qui est de la surveillance des dangers écologiques, prenne des mesures applicables en cas de catastrophe écologique inattendue et prépare des recommandations pour en éliminer les effets. Pour mener à bien ces tâches, on pourrait dès aujourd'hui, sans attendre 1992, créer un centre d'aide écologique d'urgence auprès des Nations Unies.

M. Kryzhanovsky (RSS d'Ukraine)

Nous pensons que la création de ce centre aiderait grandement à obtenir des résultats concrets dans le domaine de la coopération internationale, car on constate à l'heure actuelle qu'ils font largement défaut au système des Nations Unies. La conférence pourrait également favoriser un échange d'informations libre et rapide sur la politique scientifique relative à l'environnement, la situation écologique et les accidents. Nous y voyons aussi une possibilité de renforcer le rôle des organisations internationales existantes et avant tout du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Voilà pourquoi il serait bon que la conférence, d'une manière ou d'une autre, insiste sur l'obligation qui incombe aux organes de l'Organisation des Nations Unies d'assurer l'exécution de leurs recommandations finales. Il convient par ailleurs d'évaluer les besoins et les ressources financières nécessaires afin d'être en mesure d'appliquer les décisions adoptées et de trouver éventuellement d'autres sources de financement.

Nous avons à maintes reprises émis la possibilité de créer un fonds écologique international dont les ressources proviendraient de contributions bénévoles d'Etats, d'organisations, de particuliers et également d'une réduction des dépenses militaires consécutives à des mesures de désarmement véritable. La recommandation de la conférence relative à la transformation d'une partie de la capacité de production militaire à des fins favorables à l'environnement pourrait avoir très rapidement une incidence sur l'environnement mondial.

Je dirai quelques mots sur l'organisation des préparatifs de la conférence. Nous partageons l'avis du PNUE tel qu'il est formulé dans la décision 15/3 de la session de son conseil d'administration, selon lequel le rôle du Comité intergouvernemental pourrait en fait être joué par le Conseil d'administration du PNUE. Le PNUE a été créé à la suite de la Conférence de 1972. C'est pourquoi il est tout à fait pertinent que, deux décennies plus tard, ses organes délibérants se préparent pour le prochain forum mondial.

Les activités du comité préparatoire suscitent deux commentaires différents. On propose, d'une part, de lui conférer une plus grande liberté afin qu'il définisse lui-même son champ d'action, et d'autre part, de prévoir un plan intergouvernemental dans le cadre de ses activités et de lui donner les directives voulues. Sans minimiser aucunement les possibilités du futur comité, nous comprenons que nous ne disposons que de trois ans avant la conférence et qu'il

M. Kryzhanovsky (RSS d'Ukraine)

reste encore beaucoup à faire. Il faut s'efforcer de libérer le comité préparatoire de la routine, lui donner la latitude voulue pour qu'il puisse mener ses activités véritablement créatrices. Nous souhaiterions également que tout le processus de préparation, de même que la conférence elle-même, se déroulent dans les meilleures conditions d'économie avec un minimum de dépenses et d'assistance financière.

Pour conclure, je parlerai du titre de la conférence. Nous avons déjà reçu 10 suggestions valables. Nous tenons simplement à signaler que le mandat prévu pour la conférence répond, en fait, aux buts et aux tâches de la conception de la sécurité écologique internationale et, dans le cadre des Nations Unies, la République socialiste soviétique d'Ukraine a été l'un des pays à l'origine de cette initiative. Nous espérons que grâce à nos efforts communs, nous préparerons comme il convient le forum approprié attendu par la communauté internationale. Ses décisions doivent constituer la base d'un programme d'assainissement de l'environnement, sur notre terre.

Dame ANN HERCUS (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Geoffrey Palmer, a parlé à l'Assemblée il y a trois semaines. Il a évoqué l'interdépendance écologique mondiale et le rôle central que jouent les Nations Unies pour assurer la coopération internationale en vue de protéger la planète. Il a également souligné le lien qui existe entre l'environnement et le développement. Je suis donc très heureuse de pouvoir rappeler ici que la Nouvelle-Zélande soutient vigoureusement l'idée de convoquer une conférence des Nations Unies en 1992 dans le but de résoudre les problèmes d'ordre juridique, politique et institutionnel urgents en matière d'environnement auxquels le monde se trouve confronté.

Je tiens à appeler l'attention de l'Assemblée sur la déclaration connue sous le nom de Déclaration de Langkawi, publiée le 21 octobre il y a quelques jours seulement par les chefs de gouvernement de 49 Etats membres du Commonwealth. Outre cet engagement de coopérer activement à la protection et au maintien de l'environnement de la planète, les chefs de gouvernement se sont également engagés à appuyer totalement la convocation d'une conférence des Nations Unies en 1992.

Nous considérons que la session de l'Assemblée générale doit impérativement préparer la conférence sur l'environnement et le développement en mettant au point une stratégie claire, cohérente et efficace. La Nouvelle-Zélande s'engage par

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

conséquent à oeuvrer de façon constructive à la présente session afin de jeter les bases d'une conférence dont l'issue soit favorable. Nous avons l'intention de participer pleinement au processus préparatoire et à la conférence elle-même.

L'année dernière, la Nouvelle-Zélande s'est félicitée d'avoir été parmi les coauteurs de la résolution 43/196. L'adoption de cette résolution par consensus a montré que les délégations ressentent une inquiétude face aux menaces qui pèsent sur notre environnement et estiment que le développement durable doit être le thème central de l'activité économique internationale.

Nous avons participé activement au débat qui a suivi, consacré à l'examen des objectifs de la conférence envisagée et à la façon dont ils pourraient être réalisés. Nous reconnaissons l'importante contribution que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sous la direction de M. Mostafa Tolba, a déjà apportée et qu'il doit poursuivre pour ce qui est des problèmes mondiaux de l'environnement au sein du système des Nations Unies et, plus particulièrement, dans le cadre de cette conférence. Nous connaissons très bien le rôle de coordination du PNUE en matière de questions relatives à l'environnement et son action constructive avec les nombreux autres organes des Nations Unies qui étudient de très près les questions d'environnement.

Au mois de mai de cette année, la quinzième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est tenue à Nairobi et a été consacrée à la tâche prévue par la résolution 43/196. En vertu de sa décision 15/3 et de l'annexe y afférent, le Conseil a fourni des directives précieuses qui devront être examinées à la présente session de l'Assemblée. Il est bon de rappeler que le Conseil a été invité à accorder une attention particulière aux objectifs, au contenu et à la portée de la conférence. A cet égard, les éléments qui figurent à l'annexe de la décision 15/3 sont particulièrement utiles.

A peine six semaines plus tard, les Membres des Nations Unies ont eu une nouvelle occasion de faire connaître leurs vues sur la conférence au cours de la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social. Il est apparu très clairement qu'il existe une variété d'opinions sur de nombreux aspects de la conférence. A cette occasion, j'ai eu l'honneur d'indiquer les vues d'ensemble de mon pays sur les objectifs et la structure de la conférence et la façon de la préparer. J'ai veillé à ne fermer aucune porte. J'ai plutôt insisté sur le fait que la Nouvelle-Zélande souhaite que la conférence soit ouverte à tous, ouvre la

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

voie, et, ce qui est très important, qu'elle aboutisse à des résultats. Nous savons très bien que tous les membres doivent faire preuve de souplesse et de bonne volonté.

Lorsque l'Assemblée aura adopté une résolution convoquant une conférence sur l'environnement et le développement, nous ne disposerons plus que d'à peine 30 mois pour la préparer. Les questions qui doivent être abordées à cette conférence sont à la fois nombreuses et complexes. Nous espérons qu'à la présente session, nous conviendrons d'un plan de travail précis afin d'éviter tout retard inutile pendant le processus préparatoire. Nous ne disposons que d'à peine 30 mois d'ici juin 1992, nous ne pouvons retarder la prise de décisions importantes jusqu'à la première réunion du comité préparatoire. C'est pourquoi nous estimons que l'Assemblée générale doit prendre des décisions clefs à la présente session. Nous devons également veiller à ce que les organismes du système des Nations Unies comprennent d'emblée ce que nous attendons d'eux.

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

Pour contribuer au processus qui doit se dérouler à la présente session, je voudrais indiquer l'opinion de la Nouvelle-Zélande sur certains aspects clefs de la conférence et de son processus préparatoire.

Nous nous félicitons d'abord de l'offre généreuse du Gouvernement du Brésil, qui a proposé d'accueillir la conférence. Nous savons que cette offre représente un engagement majeur de ressources et exigera de nombreux efforts de la part du Brésil et nous considérons que c'est une nouvelle preuve de l'attachement du Brésil à la sauvegarde et au renforcement de l'environnement mondial dans le cadre d'un développement durable.

La résolution 43/196 prie l'Assemblée, à la présente session, d'examiner la portée et les buts de la conférence. Les travaux qui sont reflétés dans la décision 15/3 du PNUÉ sur les problèmes prioritaires et la définition des objectifs contenus dans les alinéas du préambule de la résolution 43/196 sont, je l'ai déjà dit, fort utiles. Nous devons tous reconnaître que les Etats Membres peuvent avoir des optiques différentes en ce qui concerne l'environnement mondial. Pour que cette conférence ait un sens, il faut qu'elle reconnaisse ces différentes conceptions.

En même temps, il faut fixer des priorités si l'on veut que la conférence soit fructueuse. La Nouvelle-Zélande pense qu'il faut accorder une haute priorité aux graves problèmes de l'environnement, tels que les changements climatiques, la diminution de la couche d'ozone, la désertification et la sécheresse, la conservation et la protection des espèces en voie d'extinction. Il faut également accorder une priorité particulière à la nécessité d'une compatibilité entre les questions relatives au développement et celles relatives à l'environnement.

La Conférence aura besoin d'examiner des mécanismes institutionnels qui permettront d'assurer la coopération internationale en vue de mettre un terme à la dégradation de l'environnement. Lorsque le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a parlé en séance plénière, il a envisagé la nécessité de créer, au sein du système des Nations Unies, un nouvel organe que l'on pourrait peut-être appeler Conseil pour la protection de l'environnement. Mais il n'envisageait pas qu'un tel organe se substitue aux institutions existantes telles que le PNUÉ. Ce nouvel organisme serait habilité à coordonner les décisions concernant la protection de l'environnement et à prendre des décisions ayant force contraignante. La Nouvelle-Zélande croit qu'il importe de traiter cette question à la conférence dans

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

le contexte de l'examen des mécanismes constitutionnels. Dans le même contexte, il importe également d'évaluer l'efficacité des institutions existantes au sein des Nations Unies en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement et au développement.

Les problèmes de l'environnement que la conférence examinerait ont tous une dimension mondiale aussi bien que nationale et régionale. Il est essentiel que l'examen de ces questions se fasse sur la base d'une participation aussi large que possible. Le comité préparatoire doit être ouvert à tous les Membres des Nations Unies. Il s'ensuit donc que les réunions devraient avoir lieu dans un endroit propice à la participation maximale. Il n'y a qu'un seul endroit de ce genre : le Siège des Nations Unies. Nous savons certes que d'autres préféreraient un autre endroit, y compris Genève et même Nairobi. Pour répondre à ces préférences, nous serions prêts à envisager que le comité préparatoire se réunisse dans plusieurs endroits.

Les quatre sessions prévues pour le comité préparatoire ne suffiront pas pour couvrir tous les aspects du processus préparatoire et nous ne devons d'ailleurs pas demander qu'il en soit ainsi. Le système des Nations Unies doit lui aussi pleinement participer à ce processus. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de surveiller personnellement les activités du Groupe de travail du Comité administratif de coordination (CAC). Il importe également de favoriser la participation des membres aux délibérations au sein des institutions spécialisées et autres organes du système des Nations Unies. Il faudra faire un effort particulier pour permettre une participation des pays en développement, notamment lorsque ces pays ne sont pas normalement en mesure d'être représentés. Ma délégation est particulièrement consciente du fait que de nombreux petits Etats insulaires du Pacifique Sud risquent d'être très gravement affectés par les changements climatiques. Ils doivent faire entendre leur voix.

Je n'ai pas l'intention de saisir cette occasion pour entamer un débat sur une série d'autres questions relatives à la nature et au fonctionnement du processus préparatoire. Cela peut être laissé aux négociations officieuses qui permettront de dégager un consensus. Je voudrais toutefois m'associer à ceux qui ont déjà souligné la nécessité d'établir à la présente session le coût réel qu'entraîneraient la convocation et la préparation de cette conférence. Il faut

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

nous lancer dans cette importante entreprise parfaitement conscients du coût de nos décisions et disposés, si besoin est, à accepter l'organisation d'autres activités pour répondre aux nouvelles priorités.

Tout au long du débat et malgré les vues très diverses et parfois divergentes qui ont été exprimées par d'autres orateurs, il y a eu un fil conducteur qui montre la volonté de tous les Membres de mener à bien cette entreprise capitale. Au moment où nous nous engageons sur la route qui nous mènera à juin 1992, je suis heureux d'engager mon pays à l'égard de ce que le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement appelle si justement "notre avenir commun".

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Nous partageons et appuyons les vues générales du Groupe des 77 au sujet de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui ont été présentées par le représentant de la Malaisie. Etant donné que l'environnement est un problème mondial qui affecte tous les pays et qu'il devient l'un des domaines prioritaires de la coopération internationale, ma délégation voudrait s'associer aux réflexions communes sur la nature de la conférence et de ses préparatifs.

Les problèmes de l'environnement auxquels nous faisons face aujourd'hui ne sont pas nouveaux mais nous ne comprenons que depuis peu leur complexité. Notre principal souci dans le passé a été, si je puis m'exprimer ainsi, de voir comment nous pouvions accélérer le développement sans réfléchir suffisamment à ses effets sur l'environnement. Aujourd'hui nous ne nous soucions pas moins de la manière de poursuivre le développement que de la protection de l'environnement, faute de quoi la dégradation de l'environnement pourrait compromettre ou inverser le développement économique.

La sensibilisation à l'environnement existe depuis bien des années. Dès 1960, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, le regretté U Thant, faisait ressortir ce problème en ces termes :

"Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une crise de portée mondiale existe aujourd'hui concernant les relations de l'homme avec son environnement."

Vingt ans après, cette crise prend des proportions alarmantes et se manifeste sous diverses formes : l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'effet de serre, la désertification, l'extrême pauvreté et le sous-développement.

M. Pejic (Yougoslavie)

Malgré les immenses efforts déployés aux niveaux national et international et les résultats obtenus depuis la Conférence de Stockholm, la dégradation de l'environnement se poursuit à un rythme rapide et prend des proportions stupéfiantes. Comme dans tout autre domaine, il existe là aussi un rapport net entre causes et effets. Nous avons jusqu'ici traité surtout des effets. Mais nous devons, dorénavant, nous attaquer aux causes pour empêcher une plus grave dégradation sans pour autant nuire au développement. Ce devrait être l'un des principaux objectifs de la conférence.

Principaux pollueurs de l'environnement, les pays développés doivent naturellement assumer la plus grande part de responsabilité dans le rétablissement de l'équilibre perturbé de la nature. Pour les pays en développement, la croissance et le développement restent les principaux leviers de la préservation et de la protection de l'environnement, puisque la pauvreté diminue la capacité des hommes à utiliser les ressources naturelles de façon continue.

La situation économique critique et l'acuité des problèmes économiques et sociaux des pays en développement sont l'un de leurs plus grands soucis et diminuent leur aptitude à gérer leur environnement. La dette extérieure, la fuite nette de ressources et les techniques obsolètes aggravent les déséquilibres, car si les nations en développement sont généralement influencées par les relations économiques internationales, elles ne peuvent les influencer.

La conférence sur l'environnement et le développement offre donc l'occasion d'appréhender les nombreux problèmes auxquels sont confrontés tous les pays en tenant compte de l'interdépendance économique et écologique et des intérêts mutuels. Nous devons nous débarrasser de certaines illusions du passé. Les tentatives faites pour préserver la stabilité sociale et écologique en recourant aux anciennes optiques du développement et de la protection de l'environnement accroîtront en réalité l'instabilité.

Il faut diffuser plus rapidement dans tous les pays les nouvelles techniques écologiquement saines. Il faut changer les normes nationales et internationales qui régissent le transfert des techniques. Il faut remplacer par un nouveau régime le règlement et la pratique établis il y a un siècle. Les pays en développement doivent avoir accès à ces techniques à des conditions de faveur. L'assistance financière et l'appui nécessaires aux pays en développement pour qu'ils puissent protéger l'environnement sans compromettre leurs objectifs et leurs priorités en matière de développement sont d'une extrême importance.

M. Pejic (Yougoslavie)

La préoccupation croissante causée par les effets de la dégradation de l'environnement pour les générations présentes et futures s'est trouvée pleinement reflétée dans les délibérations de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade, où on a accordé une priorité élevée à la protection de l'environnement.

A cette conférence au sommet, tous les pays non alignés se sont déclarés prêts à renforcer et promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'environnement. Ils se sont félicités de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 comme d'une occasion importante de traiter les questions liées à l'écologie et au développement d'une manière intégrée, et ils ont appuyé l'offre du Brésil d'accueillir la conférence.

Je tiens à souligner qu'une conférence aussi importante devrait être extrêmement bien préparée et que l'environnement et le développement devraient bénéficier d'une attention égale. En outre, il convient de ne pas laisser de côté le problème des ressources financières additionnelles. La proposition avancée à Belgrade par M. Rajiv Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, visant à créer un fonds pour la protection de la planète sous les auspices des Nations Unies se trouve reflétée dans un document séparé sur l'environnement de la Conférence au sommet des non-alignés. Nous appuyons la proposition. Elle mérite d'être examinée avec soin lors des préparatifs de la conférence et à la conférence elle-même.

Quant au mécanisme de préparation de la conférence, ma délégation est en faveur d'un comité préparatoire intergouvernemental, ouvert à la participation, sur un pied d'égalité, de tous les pays Membres ou non membres des Nations Unies. Le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Secrétariat des Nations Unies devraient fournir une assistance technique au Comité.

Tous les organismes et organisations internationaux appropriés du système des Nations Unies, de même que les organisations non gouvernementales intéressées, devraient participer aux préparatifs de la conférence et y jouer un rôle.

Nous espérons que d'autres questions pertinentes seront également résolues lors des négociations à la présente session de l'Assemblée générale.

En conclusion, je voudrais exprimer la conviction de ma délégation que l'esprit de coopération et le plein respect des intérêts de tous les pays doivent prévaloir tant lors des préparatifs de la conférence qu'à la conférence elle-même. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons espérer obtenir des résultats positifs et une mise en oeuvre assurée.

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : Il y a deux ans, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement avait montré clairement que les changements importants provoqués par la croissance démographique et les activités de l'homme menaçaient la sécurité, le bien-être et la survie même de la vie sur cette planète. Elle avait demandé des mesures de coopération à l'échelle internationale pour réorienter radicalement un grand nombre des politiques et arrangements institutionnels aux niveaux national et international afin de faciliter une action.

Comme beaucoup d'autres, l'Australie se félicite du rapport de la Commission. La notion sous-jacente d'un développement viable, l'analyse des causes et des effets des menaces à l'environnement qui affrontent le monde, et les mesures recommandées pour faire face à ces menaces sont des éléments communs au Plan d'action mondial et à la propre conception nationale de l'Australie des problèmes mondiaux de l'environnement.

Le rapport de la Commission pour l'environnement et le développement - ou rapport Brundtland - quels que soient ses mérites, n'aura de valeur que si nous trouvons le moyen de le convertir, comme les autres rapports de ce type, en programmes pratiques, viables, et d'entreprendre, avec les ressources nécessaires, de protéger et de promouvoir l'environnement de notre planète. Nous nous attendons que la conférence de 1992, que nous appuyons vigoureusement, joue un rôle clef dans ce processus de conversion. Ce sera également une épreuve critique pour le système des Nations Unies. L'environnement s'est révélé être le nouveau problème majeur que l'on ne peut résoudre que par la coopération internationale. Le système des Nations Unie saura-t-il relever ce défi et agir dans un esprit coopératif ou, comme le prétendent nos détracteurs, les velléités d'action seront-elles noyées dans un torrent de paroles et de résolutions, tandis que les mesures d'ordre pratique seront prises ailleurs? La responsabilité d'assurer que cette organisation relève ce défi pèse lourdement sur nous, ici à l'Assemblée.

Pour que la conférence de 1992 soit un succès, il faut dès à présent répondre à deux questions fondamentales : premièrement, quels doivent être les objectifs de la conférence, et, deuxièmement, comment pouvons-nous la préparer au mieux pour en assurer le succès?

On trouve un bon étalon pour répondre à la première question dans une décision prise récemment par le Conseil d'administration du PNUE concernant la conférence de 1992. Au coeur de cette décision sont les appels lancés à la conférence pour

M. Wilenski (Australie)

qu'elle s'acquitte des tâches suivantes : faire le point de l'état de l'environnement; identifier les stratégies à l'échelon national, régional et global; définir les directives de la protection de l'environnement au moyen de mesures préventives au départ, suivies d'action dans des délais donnés; établir des plans pour assurer un meilleur courant de renseignements sur les techniques écologiquement saines et sur la gestion de l'environnement; promouvoir les capacités institutionnelles nécessaires pour s'attaquer aux problèmes de l'environnement dans le contexte du développement économique et social; et quantifier le coût des décisions et des recommandations éventuelles de la conférence.

C'est là un ordre du jour pratique, valable. En même temps, en fixant les objectifs de la conférence, nous ne devons pas oublier que les priorités nationales et régionales ne sont pas les mêmes. Il faut être sensible aux différentes optiques. Dans les pays industrialisés, on a tendance, quand on discute la souhaitabilité d'un développement durable et écologiquement rationnel, à mettre l'accent sur la durabilité, alors que dans les pays plus pauvres l'accent est mis plutôt sur la nécessité du développement.

M. Wilenski (Australie)

Tant les pays développés que les pays en développement ont des préoccupations légitimes qu'il faut entendre; la coopération constructive des uns et des autres est nécessaire. Par conséquent, sans pour autant perdre de vue le problème de base de l'environnement, la conférence doit tenir compte d'une façon équilibrée des relations complexes qui existent entre l'environnement et le développement, et ne doit pas hésiter à discuter, par exemple, la nécessité d'encourager une économie internationale plus constructive.

La deuxième question concerne la préparation de la conférence. Ce ne sont pas simplement les arrangements bureaucratiques qui sont en cause, c'est surtout le processus de conditionnement qui est étroitement lié aux objectifs de la conférence.

Un principe important est qu'il faut que tous les pays puissent participer de façon équitable aux préparatifs de la conférence. Nous pensons que cela serait facilité si le comité préparatoire était un conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à composition non limitée, mais nous sommes prêts à envisager d'autres propositions, si elles sont efficaces. Il conviendrait également que la conférence ait lieu dans un pays en développement, et je voudrais annoncer aujourd'hui que nous appuyons l'offre généreuse du Brésil d'accueillir la conférence.

Nous devons également veiller à ce que la conférence bénéficie d'un appui fonctionnel. Le Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques (GICC), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), où l'Australie joue un rôle actif, oeuvre efficacement et devrait être en mesure d'apporter une évaluation scientifique et des propositions sur les stratégies nécessaires dont nous avons grand besoin. Les perspectives régionales locales seront également très utiles et les conférences régionales sont organisées en tenant compte de l'objectif de 1992. Par exemple, dans la région de l'Asie et du Pacifique, se tiendra l'an prochain une conférence au niveau ministériel sur l'environnement. Comme autre prélude à la conférence de 1992, l'Australie accueillera en 1990-1991 une conférence internationale sur l'environnement dans les régions de l'hémisphère Sud et de l'Asie.

Comme les gouvernements, le rapport Brundtland demande instamment aux gens, aux organisations gouvernementales et à l'industrie de participer activement aux questions concernant l'environnement, et il s'agit là d'une question qui n'a pas été pleinement étudiée dans nos préparations.

M. Wilenski (Australie)

La nécessité d'une participation de la part de l'industrie et du secteur privé est claire en général. Les nouvelles normes concernant l'environnement et les pratiques que l'on recommandera à la conférence de 1992 auront sûrement des conséquences pour les industries dans le monde, avec l'introduction, par exemple, de nouvelles structures fiscales, de nouveaux codes de produits et des surtaxes pour la pollution et autres mesures de dissuasion. Comme le rappelle le rapport Brundtland à ce propos :

"L'industrie mondiale a déjà pris quelques mesures d'importance en adoptant volontairement des directives en matière d'environnement, de ressources naturelles, de science et de technologie. Même si un petit nombre seulement de ces directives ont été étendues ou appliquées régionalement en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, l'industrie continue à s'occuper de ces questions par le biais de diverses associations internationales."  
(A/42/427, p.321, par. 75).

Le mois dernier, à Canberra, au sujet d'un autre problème - les armes chimiques - quelque 400 représentants de 65 pays et de l'industrie chimique mondiale ont réussi à renforcer et à donner un nouvel élan aux négociations sur la convention concernant les armes chimiques. La nécessité de faire participer l'industrie aux questions de l'environnement a été soulignée par le Premier Ministre Hawke, lorsque, à l'ouverture de la Conférence, il a rappelé aux délégués que l'on s'accorde de plus en plus à penser que les industries doivent être tenues responsables des effets de leurs activités, notamment en ce qui concerne l'environnement.

De même, nous devons encourager les citoyens, les groupes communautaires et les organisations non gouvernementales à entamer un dialogue sur l'environnement pour sensibiliser la communauté et contribuer à la formulation de politiques qui tiennent compte des vues de ceux qui sont directement affectés. Pour de nombreux problèmes, ce sont les organisations non gouvernementales qui ont donné l'alarme aux gouvernements sur les dangers qui menacent l'environnement.

En préparant la conférence de 1992, il faudra faire participer tous ces importants acteurs qui n'appartiennent pas au secteur public. Ce faisant - bien que le processus soit complexe - nous obtiendrons de meilleures politiques qui seront plus susceptibles d'être mises en oeuvre.

M. Wilenski (Australie)

Pour terminer, j'insiste sur le fait que la conférence de 1992 n'est pas une fin en soi - elle fait partie d'un processus qui doit aboutir à l'action.

Il reste naturellement beaucoup à faire pour que cette conférence de 1992 se déroule avec succès en tant que premier acte d'un scénario sur l'environnement qui doit se dérouler au cours des années 90 et au-delà. Nous avons une première ébauche du scénario, mais il faut plus de précision. Il faut attirer plus d'acteurs et étoffer leur rôle. Mais surtout, il faut que ce premier acte de notre production soit en harmonie avec les actes à venir, pour qu'à la fin de la représentation, les spectateurs - l'humanité, dans un environnement mondial sûr - puissent être là pour applaudir.

M. NIKULIN (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Les questions relatives à la défense de l'environnement occupent aujourd'hui à n'en pas douter une places très importante et pas seulement aux Nations Unies. Leur règlement déterminera l'évolution stable et écologiquement sûre du monde étant donné qu'elles font partie intégrante de la lutte pour la survie de l'humanité. L'épuisement de la couche d'ozone, les pluies acides, la pollution des ressources en eaux, le manque d'eau potable, la désertification, la déforestation, les déchets toxiques, etc., sont aujourd'hui des menaces réelles pour l'humanité.

Les conséquences d'activités économiques et autres activités humaines injustifiées viennent s'ajouter à la liste que je viens de dresser. Il ne faut pas oublier non plus les conséquences néfastes de la course aux armements et des conflits armés sur l'environnement. Il faut également ajouter les accidents industriels. Pour nous, en Biélorussie, il ne s'agit pas d'une idée purement abstraite, car il y a eu Tchernobyl et les conséquences d'un accident survenu dans une centrale atomique. Notre République a élaboré un programme détaillé pour 1990-1995, afin d'éliminer les séquelles de l'accident et d'assurer une vie sûre à la population, dont l'exécution exigera plus de 16 milliards de roubles. Pour réaliser ce programme il faudra faire appel aux efforts de tous, et nous saluons les mesures prises par certaines organisations qui sont venues en aide à la RSS de Biélorussie afin d'éliminer les conséquences de l'accident de la centrale de Tchernobyl.

D'une manière générale, les problèmes écologiques sont de par leur nature des problèmes transfrontière. Aucun pays n'est en mesure à lui seul d'en venir à

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

bout. La coopération internationale s'impose pour défendre la nature. C'est à bon droit qu'on établit un lien entre les possibilités de surmonter les phénomènes négatifs et le désarmement, lequel permettrait de libérer les ressources matérielles et intellectuelles nécessaires. La situation écologique dans le monde exige une nouvelle pensée écologique. C'est précisément dans le souci de préserver l'habitat humain que l'Union soviétique a proposé de créer, dans le cadre des Nations Unies, un centre d'aide écologique d'urgence - idée que nous partageons et que nous appuyons totalement. L'élimination du danger général pour l'environnement, la garantie d'une sécurité écologique universelle par les moyens les plus rapides et les plus efficaces, voilà ce qu'exige impérieusement notre époque. Dans cette voie, il y aura une étape importante, la conférence internationale sur l'environnement et le développement, qui devra avoir lieu en 1992 sous les auspices des Nations Unies.

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

Dans l'esprit de la résolution 43/196 de l'Assemblée générale, la République de Biélorussie a appuyé l'idée de convoquer la conférence au niveau politique le plus élevé, estimant que cette conférence sera appelée à définir la stratégie de développement écologique et deviendra un événement très important dans les activités de défense de l'environnement au niveau international. Dans notre réponse, nous présentons en fait nos idées fondamentales et nous expliquons ce que devraient faire à notre avis les organes et organismes des Nations Unies et la communauté internationale dans un avenir proche pour sauvegarder l'environnement.

Nous nous bornerons aujourd'hui à souligner que notre stratégie dans le domaine de l'environnement sera réaliste, et elle ne pourra l'être qu'en tenant compte de tous les aspects du problème - économique, politique, social, scientifique, technique et juridique - et des possibilités et des circonstances propres à chaque pays et groupes de pays; en veillant à ce que cette stratégie prévoie des garanties économiques et juridiques pour faire en sorte que tous les Etats respectent un développement écologiquement propre dans le monde, et, bien entendu, à ce que les problèmes écologiques soient traités en tenant compte de leur échelle et de leur acuité.

Nous prenons note avec satisfaction de la proposition du Brésil d'accueillir la conférence de 1992. A notre avis, il convient aujourd'hui de mettre à profit le temps qui nous reste pour préparer de manière constructive et pratique la conférence en question. Pour parvenir à des résultats positifs, il nous semble important que toutes les rencontres écologiques internationales à venir et les mesures appropriées de défense de l'environnement soient orientées vers une préparation systématique de la conférence de 1992 et y contribuent.

Il importe de souligner l'importance des efforts déployés par les autres organisations internationales, les groupes de pays et les Etats individuels au niveau des experts nationaux, régionaux et interrégionaux, afin d'examiner et d'adopter des mesures concrètes pour sauvegarder l'environnement. Nous attachons une extrême importance aux réunions qui se tiennent en Europe, notamment la Conférence de Sofia dans le cadre du processus paneuropéen, et la Conférence de haut niveau de Bergen.

Il convient sans aucun doute d'accroître le rôle de l'ONU, de son Conseil de sécurité, de la Cour internationale de Justice, des autres structures appropriées des Nations Unies, de toutes les organisations et de tous les organes du système

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

des Nations Unies, en premier lieu du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation météorologique mondiale, du Bureau de Coordonateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, des commissions économiques régionales des Nations Unies, de même que du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres organes chargés du développement dans le domaine de la sauvegarde de l'environnement. Le Conseil économique et social est appelé à jouer un rôle directeur à ce sujet.

Il convient de profiter des acquis de la communauté internationale afin de développer la coopération écologique. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative de la Tchécoslovaquie et de la RSS d'Ukraine en ce qui concerne l'environnement.

Les questions touchant à la sauvegarde de l'environnement ne doivent pas être marquées par des considérations idéologiques. Elles exigent une analyse en profondeur, des mesures bien pesées, concrètes, rapides et conjuguées pour parvenir à des résultats positifs. Des mesures purement nationales pour protéger l'environnement seraient insuffisantes. Des efforts internationaux concertés s'imposent. La défense de l'environnement devient de plus en plus un problème politique, qui fait l'objet de relations internationales. Les Etats du Pacte de Varsovie, dans le document bien connu intitulé "Conséquences de la course aux armements sur l'environnement et autres aspects de la sécurité écologique", ont demandé à la communauté internationale de définir les grandes orientations de la coopération internationale en matière d'écologie.

Nous espérons qu'à la présente session de l'Assemblée il sera possible d'élaborer par consensus des recommandations concernant la sauvegarde de l'environnement et la préparation de la conférence de 1992.

M. ALVAREZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Il est très encourageant de voir que la question de l'environnement bénéficie maintenant d'une attention politique sans précédent à l'échelle mondiale. La communauté internationale a réellement parcouru beaucoup de chemin pour arriver à donner à cette question la place qui lui revient dans les délibérations des gouvernements individuels et des Nations Unies elles-mêmes.

Il y a 18 ans, à la Conférence de Stockholm des Nations Unies sur l'environnement humain, la communauté internationale a reconnu pour la première fois le caractère global de la protection de l'environnement. Par la suite, le

M. Alvarez (Philippines)

Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE, a été créé. Ensuite, au début des années 80, le PNUE a entrepris un projet qui a abouti à l'établissement du rapport intitulé "Perspectives écologiques pour l'an 2000 et au-delà". A peu près à la même époque, des activités avaient été entreprises au sein de la Commission sur l'environnement et le développement, sous la direction éclairée de celle qui était alors Premier ministre de la Norvège, Gro Harlem Brundtland.

Le 27 avril 1987, la Commission a publié son rapport intitulé "Notre avenir à tous", qui lance un défi aux gouvernements pour qu'ils entreprennent un développement qui tienne compte de la protection de l'environnement en tant qu'élément inséparable de la croissance économique. Ce défi est également lancé aux institutions pertinentes des Nations Unies pour qu'elles réorientent leurs politiques et leurs programmes conformément à cette nouvelle philosophie de développement.

A l'instar du rapport de la Commission, les "Perspectives écologiques pour l'an 2000 et au-delà" du PNUE ont conclu que les solutions aux graves problèmes de l'environnement, que ce soit au niveau mondial, régional ou national, dépendent en grande partie de l'intégration complète de considérations écologiques dans le processus de développement.

La réaction du Gouvernement philippin a été de mettre l'accent sur une nouvelle façon de concevoir la question de l'environnement et du développement. En 1987, nous avons réorganisé notre ministère des ressources naturelles, qui est devenu le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement. L'un des principaux bureaux de ce ministère réorganisé est le Bureau pour la gestion de l'environnement (BGE), qui travaille en étroite collaboration avec toutes les autres institutions et tous les organes du Gouvernement pour veiller à ce que les considérations écologiques reçoivent l'importance cruciale qu'elles méritent dans les activités du Gouvernement.

La décision du Gouvernement philippin de placer sous la responsabilité d'un même ministère les problèmes relevant des ressources naturelles et de l'environnement permettra d'étudier la protection de l'environnement dans la perspective appropriée. Dans l'utilisation des forêts, par exemple, le déboisement massif et la dénudation des sols ont bouleversé l'économie de nos terres et ont conduit à l'adoption de nouvelles politiques pour protéger l'environnement.

M. Alvarez (Philippines)

Il est reconnu que la pollution de l'environnement n'a pas de frontières territoriales et encore moins politiques, et à moins que la communauté internationale ne prenne davantage conscience et ne se décide à élaborer une politique communautaire pour protéger la Terre, il est certain que cette dernière deviendra inexorablement de moins en moins hospitalière pour l'homme.

Ma délégation et mon gouvernement sont conscients des efforts persistants entrepris par les différentes institutions du système des Nations Unies. Nous nous en félicitons et continuerons d'appuyer leurs entreprises. Nous avons également suivi les efforts internationaux, tels que la préparation d'une série d'objectifs et principes pour l'évaluation de l'environnement, le Protocole de la Convention de Vienne de 1985 pour protéger la couche d'ozone, les directives sur l'échange de renseignements sur les produits chimiques dans le commerce international et les activités pertinentes à l'appui du Plan d'action de Nairobi de 1977 pour combattre la désertification.

Les Philippines ont participé à la préparation du Protocole sur les hydrocarbures chlorofluorés à la Convention de Vienne de 1985 pour la protection de la couche d'ozone, et le Sénat philippin a ensuite ratifié ce protocole.

Mais tout cela ne suffit pas. La communauté internationale a besoin que tous les gouvernements dressent d'urgence une liste de projets. Ce n'est qu'alors que nous pourrons répondre à notre souci commun de protéger de façon adéquate l'environnement, tout en veillant à promouvoir une croissance et un développement soutenus dans les pays en développement. Cette liste devrait parvenir à un équilibre entre nos besoins communs dans la communauté internationale et les objectifs contraignants de développement dans les pays en développement individuels.

Nous ne pouvons que noter que les pays développés ont depuis des années été les principaux à contribuer à la dégradation de l'environnement mondial.

M. Alvarez (Philippines)

Le Gouvernement philippin s'appuie sur ces considérations pour appuyer la convocation en 1992 d'une conférence internationale sur l'environnement et le développement. A cette époque, espérons-le, nous aurons une idée plus précise de la façon de nous attaquer à la dégradation de notre planète.

Cette conférence devrait nous permettre de mieux comprendre la relation qui lie l'environnement au développement et comment en tenir compte dans les relations internationales. Cette relation peut d'ailleurs être perçue sous des angles différents. Par exemple, certains perçoivent la pauvreté, sur le plan de l'environnement, comme exacerbant la dégradation de l'environnement. A cet égard, ma délégation estime que le défi principal à relever dans le domaine de l'environnement consiste à trouver les moyens de protéger et de sauvegarder notre environnement sans pour autant entraver la croissance économique, notamment dans le monde en développement. Cela pourra se faire si la communauté internationale applique des mesures de soutien en adoptant des plans de coopération multilatérale en faveur des pays en développement. On pourrait ainsi envisager, entre autres choses, de mettre de côté des ressources financières supplémentaires nettes pour établir une coopération dans le domaine de l'environnement, et rendre accessible, en favorisant le transfert, une technologie écologiquement sûre. Il est également important de comprendre que l'une des raisons pour lesquelles les pays en développement réagissent peu aux réformes politiques est que le climat économique continue d'être généralement défavorable. Le problème de la dette extérieure est toujours insurmontable; nous constatons une résurgence des mesures protectionnistes contre les produits d'exportation des pays en développement, et les restrictions imposées aux courants de capitaux privés ou publics semblent vouloir durer.

Si l'on veut que la réunion de cette conférence internationale sur l'environnement et le développement soit couronnée de succès, il est important d'entreprendre une préparation adéquate sur le plan technique. L'Assemblée générale doit créer un comité préparatoire intergouvernemental ouvert à tous les Etats Membres des Nations Unies. Ce comité préparatoire devrait immédiatement commencer ses travaux et tous les organismes, organes et institutions pertinents des Nations Unies devraient avoir pour tâche de l'aider dans ses travaux. La quarante-cinquième session de l'Assemblée générale devrait étudier l'état des travaux entrepris par ce comité par rapport aux efforts redoublés de tous les pays du monde afin de résoudre le problème redoutable de la pollution et de la dégradation de l'environnement.

M. Alvarez (Philippines)

Enfin ma délégation soutient la proposition de tenir la conférence internationale sur l'environnement et le développement dans un pays en développement, ne serait-ce que pour souligner la relation directe qui lie l'environnement au développement. Je suis très heureux d'annoncer que mon gouvernement appuie la candidature du Brésil pour la tenue de la conférence en 1992.

M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis voient dans la conférence de 1992 sur l'environnement et le développement l'occasion pour le système des Nations Unies de relever un défi prodigieux : comment va-t-il traiter les problèmes mondiaux de l'environnement? Vingt ans après la réunion de Stockholm qui, pour la première fois, a poussé les Nations Unies à s'occuper des questions relatives à l'environnement, cette conférence donnera l'occasion d'examiner les progrès accomplis depuis 1972 et de prévoir une action constructive pour les années à venir. De l'avis des Etats-Unis, le but de la conférence de 1992 devrait être d'examiner sur un plan très large les questions relatives à l'environnement, en accordant une très grande attention à un développement soutenu compatible avec l'environnement.

Les Nations Unies et leurs institutions spécialisées sont engagées dans de nombreuses activités spécifiques touchant l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est sans doute le résultat le plus important de la Conférence de Stockholm. Le PNUE permet de coordonner les efforts consentis en faveur de l'environnement et sert de centre de coordination pour le système des Nations Unies; son rôle devrait donc être renforcé. Le travail de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en ce qui concerne les sciences de l'atmosphère, prépare la base empirique et analytique nécessaire à l'examen des mesures pratiques destinées à faire face à la menace de changements climatiques. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'occupera également sous peu d'un programme écologique plus formel destiné avant tout à faciliter le transfert des techniques afin de produire et d'utiliser des produits de remplacement pour les produits chimiques nuisibles à la couche d'ozone, à créer un système d'inspection pour contrôler les sites de déversement des déchets dangereux et à réadapter les industries de tannerie et de cimenterie à l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) finance actuellement quelque 400 projets dans le monde entier, pour une somme d'environ 300 millions de dollars, portant sur certains problèmes environnementaux

M. Moore (Etats-Unis)

spécifiques, et gère encore pour 100 millions de dollars de projets de ce genre financés par d'autres fonds.

A notre avis, la conférence de 1992 devrait être un jalon dans la conception et la planification internationales de l'environnement. Elle devrait faire un inventaire détaillé et une évaluation complète de la gamme des programmes et activités en cours ou projetés, définir les domaines dans lesquels de nouveaux efforts sont exigés et recommander des mesures nouvelles ou complémentaires pour combler les lacunes et améliorer les structures d'organisation et leur coordination.

Le Groupe intergouvernemental PNUE/OMM sur les changements climatiques a entrepris, il y a quelque temps déjà de faire une évaluation des preuves scientifiques concernant les changements climatiques, d'examiner les effets probables du point de vue social, économique et autre de ces changements et de définir les moyens d'y remédier. Le travail du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques aboutira sans doute à des négociations sur une convention-cadre relative au réchauffement mondial aboutissant éventuellement à un accord d'ici à 1992. Ce processus sera également la base qui permettra à chacun de nous de réfléchir à la manière d'orienter et de centrer le travail de la conférence de 1992.

La difficulté de la tâche qui nous attend devient évidente lorsque nous pensons qu'il nous reste deux ans à peine avant la convocation de la conférence. De bons préparatifs, faisant largement appel au PNUE, s'imposent pour assurer le succès de la conférence. Avec des préparatifs solides concernant le fond et la procédure, la conférence de 1992 devrait pouvoir élaborer des recommandations concrètes, viables et prometteuses. Les Etats-Unis sont convaincus que la conférence de 1992 devrait traiter des questions du développement dans un contexte environnemental plutôt que de traiter les questions écologiques comme n'étant qu'un des nombreux facteurs du processus de développement. Nous appuyons la décision de consensus 15/3 du Conseil d'administration du PNUE qui permet de traiter la question de manière équilibrée.

Nous attachons une importance particulière aux grandes questions écologiques énumérées dans l'annexe à la décision 15/3, notamment la protection de l'atmosphère, des océans, des ressources du sol et en eau potable, la conservation de la diversité biologique et le traitement écologiquement sain des produits chimiques toxiques et des déchets dangereux.

M. Moore (Etats-Unis)

Au cours des travaux préparatoires, il faudrait passer en revue les efforts écologiques entrepris sur les plans national et international depuis 1972 et tracer dans les grandes lignes les stratégies d'action possibles actuelles et à venir. Il faudra suivre les travaux en cours sur différents accords formels, examiner la manière d'évaluer les effets sur l'environnement d'une planification du développement, améliorer la diffusion de l'information sur les techniques tout en respectant les droits de la propriété intellectuelle, améliorer l'éducation en matière d'environnement et l'échange d'informations sur les politiques écologiques, et formuler des recommandations propres à renforcer les institutions et à préciser les responsabilités, en particulier à l'intérieur du système des Nations Unies.

La conférence devra également s'efforcer d'examiner les techniques écologiquement saines et la manière dont les pays en développement peuvent y avoir accès. Les Etats-Unis reconnaissent que les pays en développement ont à cet égard des problèmes particuliers et pressants et qu'ils ont besoin d'aide pour en venir à bout.

Des directives viables, soigneusement élaborées, pour les délibérations d'un comité préparatoire figurent également à l'annexe à la décision 15/3. Les Etats-Unis sont favorables à un ensemble bien conçu de réunions pragmatiques. Ses membres devraient venir des secteurs technique, scientifique et de prise de décision tant des pays développés que des pays en développement et du système des Nations Unies. Ce comité préparatoire serait plus efficace, nous semble-t-il, si, comme le secrétariat de la conférence, il était installé à Genève.

M. Moore (Etats-Unis)

La gestion et la direction du secrétariat, qui sous-tend et surveille le processus de préparation, seront un travail astreignant. La personne responsable devrait être un éminent fonctionnaire avec des pouvoirs très solides en matière d'environnement et la capacité de créer le consensus nécessaire pour entamer les discussions et mettre au point les recommandations. Le directeur devra jouir de la confiance des gouvernements et des Nations Unies.

Quant au lieu de la conférence, les Etats-Unis sont heureux de se joindre au consensus qui apparaît en faveur du Brésil comme pays d'accueil de cette importante réunion consacrée à l'environnement. Que cette conférence ait lieu au Brésil, pays au patrimoine écologique exceptionnellement riche, devrait contribuer encore plus à sensibiliser le monde quant à l'importance de l'environnement. De plus, le Brésil, grand pays en développement avec un secteur industriel solide et d'abondantes ressources naturelles fait qu'il représente très bien l'effort visant à trouver un juste équilibre entre la conservation de l'environnement et les priorités du développement. Nous saluons la décision du Mouvement des non-alignés d'approuver le Brésil, comme l'a récemment fait savoir son bureau de coordination à Harare.

Nous pensons que les dépenses relatives aux préparatifs devraient s'inscrire dans le niveau général des budgets prévus de 1990 à 1991. Ce sera un but réalisable si l'importance numérique du Comité préparatoire et le nombre de ses réunions restent dans des limites raisonnables. L'annexe à la résolution du PNUE contient des suggestions utiles à cet égard. Quant à la conférence, son financement devrait être fourni à notre avis, aux dépens d'activités moins prioritaires.

La conférence de 1992 et ses préparatifs exigent l'attention la plus soutenue. Confrontés à la dégradation de l'environnement qui nous entoure, la conférence représente une occasion exceptionnelle de parer à l'autodestruction générale. Elle constitue une obligation unique de mobiliser les mesures générales en cours pour traiter de l'environnement. Elle nous mettra au défi de comprendre les risques interdépendants à notre biosphère unique et d'élaborer une campagne cohérente et coordonnée pour en venir à bout. Attelons-nous à cette tâche avec toute la sagesse, la vigueur, les connaissances, la créativité et l'engagement dont nous sommes capables.

M. KAMAL (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : A sa quarante-troisième session l'année dernière, l'Assemblée générale par sa résolution 43/196 en date du 20 décembre 1988, a décidé d'examiner à la présente session la question de la convocation en 1992 d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La résolution demandait également à la quarante-quatrième session de prendre les décisions appropriées concernant la portée, le titre, le lieu, la date et les incidences financières d'une telle conférence. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter les vues de ma délégation sur ces aspects de la future conférence.

Le Pakistan partage la préoccupation internationale concernant la dégradation progressive de notre environnement. L'effet de serre, la diminution de la couche d'ozone, les changements climatiques, l'intensité croissante des gaz toxiques dans l'atmosphère, la déforestation rapide, la désertification et le mouvement transfrontière de déchets dangereux constituent toute une gamme de menaces pour la race humaine. Il est impératif que la communauté internationale entame un dialogue approfondi sur la nature et les conséquences de ces menaces, pour mettre au point des mesures concrètes visant à enrayer la dégradation de l'environnement et empêcher qu'elle ne prolifère, afin de protéger les futures générations de ses séquelles néfastes. Ma délégation appuie donc pleinement la proposition concernant la convocation d'une conférence internationale sur cette question pendant la première moitié de 1992.

L'environnement est étroitement lié au développement. Les questions d'environnement ne peuvent être ni abordées ni traitées isolément. L'environnement n'est pas une question technique limitée. C'est une question qui a des conséquences très vastes sur le processus du développement. Dans ce contexte, le titre envisagé "Conférence sur l'environnement et le développement" semble être tout à fait approprié.

La portée et les buts de cette conférence ne devraient pas être difficiles à définir. L'objectif principal devrait être de créer un environnement sain, propre et sûr en mettant en place des principes équitables qui non seulement empêcheront la dégradation de s'accroître mais amélioreront également la qualité de l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui. Cela exigerait que l'on ait une idée précise des causes de la dégradation de l'environnement et que l'on mette au point des mesures internationalement convenues pour enrayer cette tendance et

M. Kamal (Pakistan)

l'inverser. Dans ce contexte, il faut comprendre que ceux qui sont à l'origine de la situation actuelle dans le domaine de l'environnement, doivent également être préparés à assumer la responsabilité qui leur incombe de remédier à cette situation. Le monde en développement, dont une grande partie n'a pas même atteint le stade préliminaire de l'industrialisation, ne doit pas être pénalisé par la recherche de solutions communes à ce problème. La dégradation de l'environnement dans le tiers monde est largement attribuable à la misère et à l'absence de techniques compatibles avec l'environnement. Les pays du tiers monde doivent encore atteindre le niveau d'industrialisation ou de consumérisme que l'on pourrait considérer comme ayant contribué de façon tangible à la dégradation de l'environnement mondial. Ce fait devrait constituer la charnière des délibérations et des conclusions de la conférence envisagée.

Il faudrait se rendre compte qu'une tentative de geler le niveau d'industrialisation des pays en développement semblerait non seulement injuste mais irait également à l'encontre du but recherché. Cela saperait l'objectif même qui est d'arrêter et d'empêcher la dégradation de l'environnement. Une telle approche provoquerait un chômage accru et un déclin des niveaux de vie, ce qui accélérerait les processus de dégradation de l'environnement et encouragerait la déforestation, la désertification, nuirait à la constitution de réserves d'eau potable, et favoriserait la prolifération des bidonvilles et des maladies. Une approche plus éclairée et plus utile serait de faciliter et d'accélérer l'industrialisation des pays du tiers monde et le développement économique en général, en transférant les techniques compatibles à l'environnement et en créant un environnement économique international dans les domaines des flux financiers, de l'accès aux marchés et des termes de l'échange. Nous pensons que l'un des éléments importants de la Conférence envisagée serait de déterminer les moyens de renforcer la coopération économique internationale pour faire augmenter la croissance et le développement des pays en développement. La réalisation de cet objectif contribuerait en soi à éliminer la cause de la dégradation de l'environnement dans le monde en développement.

A la conférence, il faudrait aborder la question de la disponibilité de ressources substantielles supplémentaires pour appliquer les décisions que l'on pourrait prendre, notamment en ce qui concerne le transfert de techniques compatibles avec l'environnement aux pays en développement.

M. Kamal (Pakistan)

Quelques mots maintenant du processus préparatoire. La dimension universelle de ce problème écologique exige une participation universelle aux préparatifs de la conférence. A cet égard, le meilleur moyen serait de créer un comité plénier de l'Assemblée générale qui serait chargé de la préparer. Les organisations non gouvernementales pourraient contribuer à ce processus en présentant des rapports au comité plénier. Le rôle du système des Nations Unies dans la préparation de cette conférence devrait être tout aussi important. La coordination interorganisations devrait être simplifiée et renforcée. La création d'une vaste structure distincte pour contribuer au processus préparatoire ne semble pas nécessaire. Nous estimons qu'il y a suffisamment de ressources et de connaissances au sein du système pour contribuer efficacement à ce processus. Nous appuyons la proposition tendant à confier la responsabilité de l'organisation et des services nécessaires à la conférence au Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, en coopération avec le Directeur exécutif du programme des Nations Unies pour l'environnement. Des postes temporaires additionnels pourront peut-être être créés s'ils sont absolument indispensables. Les mécanismes existants devraient être utilisés au mieux pour préparer et organiser la conférence.

Enfin, la conférence devra veiller à ce qu'un suivi efficace de ces décisions intervienne au moyen d'un examen périodique de leur mise en oeuvre. Cette tâche devrait être confiée au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Il semble inutile de créer une structure intergouvernementale distincte à cet effet.

M. Kamal (Pakistan)

Le Pakistan attend avec intérêt la tenue de cette importante conférence à la préparation de laquelle il participera activement. Je puis assurer l'Assemblée que nous lui apporterons toute notre coopération afin que cette conférence soit couronnée de succès.

M. EMENYI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Les vues et observations du Gouvernement de la République fédérale du Nigéria figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/44/256/Add.1), élaboré à la suite de la résolution 43/196 (1988) concernant le projet de tenir une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. De manière plus particulière, mon gouvernement a exposé sa position sur diverses questions comme les objectifs, le contenu et le titre de la conférence et les moyens adaptés à sa préparation.

L'importance grandissante que prennent les questions de l'environnement dans l'ordre du jour international est un signe particulièrement marquant et prometteur de cette décennie finissante. Marquant parce que, récemment encore, ces questions étaient reléguées à l'arrière-plan des discussions internationales, malgré l'impact de la Conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement de l'homme. Prometteur parce que les faits sont nombreux qui montrent de toutes parts que l'environnement est devenu une question à laquelle toutes les nations se rallient avec enthousiasme. Ainsi, la conférence de 1992 sera une occasion importante de faire un bilan international de l'environnement depuis la réunion de Stockholm, mais elle permettra aussi de concrétiser certaines des tendances encourageantes qui se font jour actuellement sur la question.

Parmi ces tendances encourageantes, il y a la reconnaissance du fait qu'un grand nombre de problèmes écologiques exigent une action internationale collective. Cette prise de conscience a gagné en acuité parce que les données scientifiques ont mis en évidence le changement climatique plus marqué, le réchauffement de la terre et la diminution de la couche d'ozone, ainsi que les indices alarmants de sécheresse et de désertification, la déforestation, la détérioration de la biodiversité, les mouvements transfrontière de déchets dangereux, ainsi que la pollution de l'air, de la mer, des rivières et des nappes aquifères.

Une autre tendance encourageante est de voir que l'idée d'un développement durable compatible avec l'environnement est de plus en plus acceptée. Mais il est tout aussi important qu'il soit reconnu explicitement qu'une bonne politique

M. Emenyi (Nigeria)

écologique ne peut réussir - en fait, ne peut être mise à exécution - que dans un contexte de croissance et de développement. Mais c'est ici que se situe la difficulté. Comme le montre bien le rapport "Notre avenir à tous" :

"Ce serait donc chose futile de s'attaquer à des problèmes [de l'environnement] sans les inscrire dans une problématique plus vaste qui fasse une place aux causes profondes de la pauvreté et de l'injustice qui sévissent de par le monde." (A/42/427, p. 19)

"Deux conditions doivent être remplies pour que les échanges économiques internationaux apportent des avantages à tous les intéressés. Il faut que soit garantie la durabilité des écosystèmes dont dépend l'économie mondiale dans son ensemble. Et les partenaires économiques doivent avoir le sentiment que les échanges reposent sur une base équitable : ... Aucune de ces deux conditions n'est remplie dans le cas de nombreux pays en développement." (Ibid., p. 94)

"De nombreux pays en développement voient leur croissance étouffée par la baisse du prix des matières premières, les mesures protectionnistes, des services de la dette intolérablement lourds et un apport décroissant de crédits de développement." (Ibid., p. 38)

Le rapport que je viens de citer, préparé sous la présidence de Mme Brundtland, ancien Premier Ministre de Norvège, est un plaidoyer en faveur d'un soutien aux pays en développement dans les domaines inséparables du commerce des matières premières, de l'argent et des finances, mais également en faveur de profondes réformes dans la structure et la politique des grandes institutions financières internationales. J'attire l'attention sur ce fait parce que l'escalade des propositions concurrentes sur la création de nouvelles institutions pour traiter les questions écologiques s'accompagne d'un silence remarquable lorsqu'il s'agit de savoir comment mettre en oeuvre les recommandations relatives à l'encouragement de la croissance et du développement dans les pays en développement.

L'attachement des pays développés à la protection de l'environnement devrait s'accompagner d'un attachement non moins important au transfert des ressources et des technologies nécessaires.

Un autre signe encourageant est que pratiquement toutes les nations appuient aujourd'hui l'idée que la dimension écologique doit faire partie intégrante du processus de prise de décision et de planification.

M. Emenyi (Nigéria)

Parallèlement à ces signes prometteurs, il existe également des tendances inquiétantes. L'une des principales sources de préoccupation est que les considérations écologiques semblent être devenues une condition nouvelle imposée par les agences bilatérales et les institutions multilatérales qui accordent des prêts et apportent leur assistance aux pays en développement. Cette tendance non seulement porte atteinte à l'opinion de plus en plus répandue selon laquelle la plupart des problèmes écologiques étant par nature mondiaux, ils exigent des solutions mondiales, mais pourrait également compromettre les efforts visant à renforcer le consensus international sur la question de l'environnement.

Je voudrais parler d'un autre sujet de préoccupation lié au précédent : les pays en développement, qui sont le moins responsables - et je veux souligner "moins" - des dégradations de l'environnement d'origine industrielle ne devraient pas être surchargés avec un bagage de prescriptions politiques pour la restauration de l'environnement. Les déséquilibres actuels des relations économiques internationales sont suffisamment défavorables aux pays en développement; si ces modèles devaient s'appliquer également aux questions d'environnement, le fardeau serait insupportable.

Grandes seront les possibilités, lors des réunions préparatoires de la conférence de 1992 comme de la conférence elle-même, d'examiner en détail les propositions relatives à certaines questions que j'ai évoquées. Néanmoins, le Nigéria souhaite avancer des propositions visant à protéger l'environnement de la désertification ainsi que de la pollution de l'air, des mers, des rivières et des nappes d'eau souterraines.

Le Nigéria est d'avis que la lutte contre la désertification devrait comprendre un mélange de mesures adaptées et d'instruments politiques, y compris des programmes de reboisement intensifs et la reconversion d'une partie de la dette extérieure annulée qui viendra augmenter le montant des ressources consacrées au reboisement. Dans le même temps, il conviendrait que les pays développés créditeurs accordent des prêts à des conditions avantageuses aux pays en développement pour que ceux-ci renforcent leurs politiques et leurs programmes de reboisement.

Les effets néfastes de la pollution de l'air, des mers, des rivières et des nappes aquifères sur la santé de l'homme sont trop bien connus pour exiger d'autres explications. Pourtant les pays en développement n'ont pas la capacité de

M. Emenyi (Nigeria)

surveiller et d'évaluer les dommages qui en résultent ni de s'attaquer énergiquement aux conséquences sur l'environnement des effluents et des émissions des installations industrielles. Le transfert de techniques ne présentant pas de danger pour l'environnement des pays développés vers les pays en développement est indispensable pour accroître la capacité de ces derniers à régler ces problèmes.

Il est généralement reconnu que la pauvreté contribue pour beaucoup à la dégradation de l'environnement. D'après les projections, le nombre de personnes qui vivront dans la pauvreté absolue dans les pays en développement devant dépasser le milliard en 1990, il est indispensable de prendre des mesures audacieuses pour venir à bout du problème de la pauvreté. L'aide aux pauvres ne peut plus être considérée comme un acte de charité, c'est une question d'intérêt bien compris et de service rendu à l'humanité.

M. Emenyi (Nigéria)

Les rapports complexes entre la promotion de la croissance, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement représentent le meilleur argument pour tenter d'intégrer les pauvres des régions rurales et urbaines des pays en développement dans la vie économique internationale afin qu'ils puissent contribuer utilement au développement de leur pays. A cet égard, les politiques et les programmes destinés à mettre en valeur les ressources humaines revêtent une importance particulière. L'aide aux pauvres devrait être conçue comme un investissement à long terme dans le développement de l'homme. Le soutien aux pauvres devrait avoir pour but de développer leurs compétences afin de les préparer non seulement à entrer sur le marché du travail mais à être leur propre employeur. La mise en valeur des ressources humaines devrait bénéficier de l'attention, de l'engagement et du soutien nécessaire du système des Nations Unies dans le contexte de la Stratégie internationale du développement (SID) pour la prochaine décennie.

Pour une majorité de pays en développement, l'érosion est une source de préoccupation très grave, tant du point de vue de l'environnement que de l'économie. En appauvrissant les sols et en diminuant les terres arables, l'érosion réduit les disponibilités alimentaires et prive la population agricole de ses moyens de subsistance. Dans la recherche de solutions efficaces à ces problèmes il convient de prévoir des mesures nationales mais également d'assurer un soutien international très ferme sous des formes variées. L'assistance pour le renouvellement des sols et une technique permettant de dresser des barrières contre l'érosion seraient notamment essentielles.

L'adoption de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontière des déchets dangereux fait date dans les efforts internationaux visant à résoudre le problème que cause le trafic des déchets dangereux. Le Nigéria espère que lorsque la Convention entrera en vigueur, elle contribuera à réduire l'incidence du trafic illicite de ces déchets dangereux. Cependant, il conviendrait d'établir un mécanisme de surveillance efficace dans le cadre des Nations Unies, peut-être sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de surveiller le trafic illégal des déchets. En effet, il devrait y avoir un système de surveillance mondial des déchets institué à cette fin.

J'ai indiqué au début de mon intervention que ces propositions ne faisaient qu'illustrer la gamme des politiques et des solutions nécessaires pour régler certains problèmes écologiques. Les travaux préparatoires à la conférence et la

M. Emenyi (Nigéria)

conférence elle-même permettent de mettre au point des politiques, des programmes et des plans d'action destinés à faire face aux problèmes posés par l'environnement auxquels nous sommes confrontés actuellement.

Je tiens à vous assurer que le Nigéria prendra une part active et constructive aux travaux.

M. GHEZAL (Tunisie) : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un grand plaisir de prononcer cette déclaration, au titre du point 82 f) de l'ordre du jour relatif à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au nom des délégations de la Mauritanie et de la Tunisie. Je voudrais tout d'abord exprimer notre satisfaction pour le caractère prioritaire que l'Assemblée générale, à sa présente session, a décidé d'accorder à la question de la conférence, laquelle devrait se tenir en 1992, au Brésil, grâce à la généreuse invitation du Gouvernement de ce pays ami.

Pour la Mauritanie, pays africain saharien, appartenant à la liste des pays les moins avancés, riverain de l'océan Atlantique, ainsi que pour la Tunisie, terre d'Afrique aussi pays en développement riverain de la mer Méditerranée, située à la charnière des bassins occidental et oriental de cette mer semi-fermée, berceau de grandes civilisations, à quelques encablures des centres économiques du continent européen, mais aussi pays saharien qui, comme la Mauritanie soeur, est menacé en permanence par la sécheresse et la désertification, il était essentiel que la conférence de 1992 ait pour thème celui proposé par l'Assemblée lors de sa dernière session ordinaire, dans le cadre de sa résolution 43/196, et tel que retenu par la résolution 1989/87 du Conseil économique et social, soit environnement et développement.

La protection de l'environnement nécessite, certes, que des mesures efficaces et urgentes soient prises en termes de réduction, voire d'élimination, des émissions provoquées par l'utilisation de produits et substances nocives pour l'environnement, ainsi que celle de pratiques ayant pour origine la pauvreté et le manque de développement, d'une part, et ayant pour cause le surdéveloppement ou des motivations de simple profit, d'autre part.

Mais une telle approche, ainsi que le souligne fort pertinemment le rapport Brundtland, serait insuffisante à assurer une protection durable de l'intégrité de la planète et de ses espaces environnants.

M. Ghezal (Tunisie)

Deux paramètres doivent préalablement être identifiés avec la plus grande précision. D'abord, le diagnostic scientifique des différents phénomènes traduisant la détérioration de l'environnement et qui demeurent encore mal connus, tels les changements climatiques, le réchauffement de la planète ou la détérioration de la couche d'ozone, doit être établi. Il devrait ensuite être mis en relation avec les origines mêmes de tels phénomènes. Dégager alors les responsabilités respectives des Etats, des régions, des secteurs d'activité économique, ou encore celles, moins tangibles, découlant de l'exode rural, du chômage, de la pauvreté, du manque de développement et d'éducation, ou des politiques d'ajustement structurel, deviendrait un exercice objectif. En deuxième lieu, la transformation des comportements économiques et sociaux, la modification concomitante des modèles de production et de consommation, par le biais d'un pacte universel de solidarité pour un développement mondial viable et durable, garantirait l'équilibre, la survie et le maintien de l'intégrité permanente de la Terre.

C'est dire les espoirs placés par nos deux pays, la Mauritanie et la Tunisie, dans l'entreprise majeure que constitue la conférence de 1992. Pays en développement confrontés, à l'instar de bien d'autres, à l'adversité d'une crise économique et du développement des plus graves, nos pays continuent, au prix des plus lourds sacrifices, d'appliquer des politiques et des programmes de protection de l'environnement, particulièrement dans le secteur industriel et de la lutte contre la désertification, qui ont, entre autres, permis à des activités réputées polluantes de se doter de matériel extrêmement coûteux, et ceci dans une conjoncture économique marquée par des pertes substantielles au niveau du revenu agricole, en raison, notamment, de plusieurs années consécutives de sécheresse.

Le poids de la dette, un transfert négatif massif de ressources financières et une contraction conséquente des investissements parallèlement au maintien, si coûteux, des capacités de paiement des obligations internationales, mettent en relief l'importance des sacrifices économiques et sociaux qui ont dû être consentis pour maintenir un niveau minimum d'actions en faveur de la réduction des menaces pesant sur l'environnement.

M. Ghezal (Tunisie)

Pour ces raisons, et parce que l'état de l'environnement demeure une préoccupation constante de nos pays, ainsi que le démontre, depuis plusieurs décennies, aux côtés d'autres Etats, leur engagement vis-à-vis de la sauvegarde de la mer Méditerranée, de la lutte contre la désertification et, dans un contexte plus global, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la récente accession au Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone, ou encore la participation de la Tunisie au Sommet de La Haye, aux Pays-Bas, nos délégations furent parmi celles qui avaient coparrainé le projet devenu par la suite la résolution 43/196 de l'Assemblée générale.

M. Ghezal (Tunisie)

Nous considérons, en effet, qu'un programme d'action décisif, urgent et de dimension globale s'impose aujourd'hui, en vue d'affronter les dangers considérables et croissants qui menacent la survie de la planète et compromettent les chances des générations futures, de nos enfants, d'accéder à une existence saine et prospère.

Que les phénomènes marquant la rapide détérioration écologique de la planète aient un caractère global ou plus restreint, que les responsabilités qui en découlent soient partagées ou exclusives, ceci ne constitue pas l'élément suffisant d'une hypothèse de travail sur la base de laquelle les Etats Membres pourraient identifier les voies, les moyens et les mécanismes les plus efficaces pour répondre à l'urgence et à la gravité de la situation.

La décision de convoquer une telle conférence, sans précédent en termes d'étendue et de domaine d'action, bien qu'intervenant 20 ans après celle de Stockholm sur l'environnement humain, devrait consacrer en soi le plus haut degré de conscience, d'engagement et de participation de la part de tous les Etats, ainsi que le soutien de l'ensemble de la communauté internationale.

C'est pourquoi il apparaît primordial que la présente session de l'Assemblée générale s'attache, en premier lieu, à définir avec la plus grande clarté le mandat et le statut de cette conférence, ainsi que ses objectifs, la nature et le statut des conclusions qui y seront arrêtées, dans le cadre du règlement intérieur de l'Assemblée générale et sur la base possible d'un gentlemen's agreement, à l'exemple de la Conférence de Caracas sur le droit de la mer.

Des questions aussi graves que les changements climatiques, le réchauffement global, la détérioration de la couche d'ozone, la pollution atmosphérique, particulièrement transfrontière, la contamination des espaces marins, y compris des mers semi-fermées, la sécheresse et la désertification, nécessitent que le cadre juridique et politique dans lequel elles seront traitées soit le plus précis et le plus pertinent, et qu'il prévoie, particulièrement, la participation égale de tous les Etats, indépendamment de leur impact respectif sur l'environnement.

La pertinence des analyses et l'efficacité des mesures que la conférence arrêtera dépendront en majeure partie du traitement qui sera accordé aux questions relatives au progrès, à l'expansion de l'économie mondiale, particulièrement à la croissance économique et au développement socio-économique des pays en développement, ainsi qu'aux moyens de leur intégration dans le système économique mondial.

M. Ghezal (Tunisie)

Les modèles de développement, de production et de consommation qui ont permis aux pays développés, à économie de marché ou à économie centralisée, d'accéder à la prospérité, au bien-être et au progrès sont devenus très dommageables pour l'intégrité et la viabilité de la planète.

De même, le manque de développement, voire le sous-développement, l'exacerbation de la pauvreté et de la misère s'avèrent aussi incompatibles avec les exigences écologiques de notre planète, la Terre.

La conférence devra donc identifier, à notre avis, le modèle collectif de croissance et de développement global de demain. Il devra s'agir, de toute évidence, d'un modèle partagé et accepté par tous, fondé sur l'équité, l'équilibre et la solidarité collective, permettant à toutes les nations de satisfaire aux exigences légitimes de leur développement et tenant compte de leurs capacités et de leurs responsabilités respectives, en vue de permettre à tous de contribuer pleinement à la sauvegarde de la planète, ainsi qu'à son développement soutenu et écologiquement harmonieux.

Il demeure en effet clair pour nous que la mise en oeuvre d'un tel modèle collectif de croissance et de développement devrait obéir, comme l'a déclaré hier M. Brice Lalonde, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, à un calendrier prévoyant des étapes de réalisation des objectifs, ainsi que des délais d'application variant selon le niveau de développement des Etats.

Il faudrait donc mettre en place des mécanismes efficaces et viables permettant aux pays en développement de contribuer pleinement à l'effort mondial de protection de l'environnement. Ces mécanismes devraient prévoir les ressources financières supplémentaires suffisantes pour autoriser ces mêmes pays à assurer la pérennité de leurs efforts, ainsi que, et c'est là une condition centrale, le libre accès, sur des bases préférentielles et non commerciales, aux technologies, y compris les techniques nouvelles réputées propres, et à la recherche scientifique. La protection de l'environnement ne se satisferait pas de moins que cela. Les capacités de recherche et de développement de ces technologies, la circulation de l'information, le transfert des données scientifiques et la formation du personnel des pays en développement pourraient être prévus par des mécanismes multilatéraux agréés et créés par la conférence.

Pour ces raisons, les délégations de la Mauritanie et de la Tunisie considèrent que la conférence devrait déboucher sur un véritable accord-programme global de coopération internationale pour l'environnement et le développement,

M. Ghezal (Tunisie)

liant tous les Etats Membres et tous les les Etats participants et prévoyant un système de surveillance et de coordination multilatéral géré par l'Organisation des Nations Unies et rassemblant les contributions du système dans sa totalité, y compris les institutions financières multilatérales, et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

La préparation de la conférence de 1992 devrait donc être conçue comme une entreprise commune englobant tous les aspects liés à l'environnement et au développement. S'agissant du volet relatif à l'environnement, il convient ici de saluer le travail accompli par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa quinzième session, plus particulièrement les suggestions, sous forme d'éléments, contenues dans l'annexe de sa décision 15/3. Sur cette base notamment, il revient maintenant à l'Assemblée générale d'établir les structures préparatoires de la conférence en prévoyant le recours systématique aux capacités du système des Nations Unies dans les deux secteurs reliés de l'environnement et du développement.

De l'avis de nos délégations, le Conseil d'administration du PNUE, à Nairobi, siège africain de l'organisation, bénéficiant de l'expertise et de l'engagement de M. Mosafa Tolba, dont l'autorité et la sagesse ne sont plus à souligner, devra jouer un rôle central en ce qui concerne l'instruction et la préparation des dossiers relatifs au volet "environnement", pour lesquels le Conseil et le Programme sont dotés, plus que tout autre, des mandats, des compétences et des moyens nécessaires.

Pour le volet "développement", les capacités de l'organisation devront être mises à contribution avec la pleine coopération de l'ensemble du système des Nations Unies, notamment de la Banque mondiale, pour assurer de manière efficace et exhaustive l'expertise, les études, les analyses et la recherche nécessaires, notamment l'étude des interactions entre les diverses questions et, enfin, entre "environnement et développement". Il revient, bien entendu, au Secrétaire général d'identifier et de proposer le maître d'oeuvre en la question.

M. Ghezal (Tunisie)

Nous considérons que la suggestion du Conseil d'administration du PNUE visant à l'élargissement de sa composition à tous les Etats Membres de l'Organisation est adéquate et permettrait à cet organe de mener à bien le mandat qui pourrait lui être confié quant au volet "environnement". Il serait cependant souhaitable de prévoir que les sessions du Conseil élargi continuent de se tenir au lieu de son siège, c'est-à-dire à Nairobi, garantissant ainsi la reconnaissance de la participation pleine et entière de l'Afrique.

Pour la synthèse et les décisions, un comité préparatoire plénier de l'Assemblée générale devrait, à notre avis, être créé, auquel ferait rapport le Conseil du PNUE, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Ce dernier, organe de la Charte, organe central de coordination du système des Nations Unies, dont la revitalisation demeure l'un des objectifs prioritaires des Etats Membres pour les secteurs économique et social, constituerait en outre, à notre sens, le point focal intergouvernemental approprié pour le volet "développement" des travaux préparatoires. Le Conseil pourrait, dans ce contexte, être assisté par le Directeur général du développement et de la coopération internationale, par le Sous-Secrétaire général chargé du Département des affaires économiques et sociales internationales (DIESA) et de sa nouvelle structure de secrétariat, telle qu'elle devrait être bientôt arrêtée.

Quant au secrétaire général de la conférence élu par l'Assemblée générale, il assurerait la coordination des contributions du système des Nations Unies, et du GATT, comme partie à l'appui qu'il apporterait aux travaux du comité préparatoire plénier.

Il conviendrait, pour une tâche d'une telle ampleur, de lui assurer le soutien d'une structure de secrétariat adéquate, de haut niveau et de la plus haute compétence dans les domaines pertinents, et qui tienne pleinement compte, dans sa composition, du principe de la répartition géographique équitable.

Les responsabilités qui incombent à la présente session de l'Assemblée générale sont considérables. Nous sommes convaincus que notre organisation, animée par la volonté politique collective et mesurant l'ampleur et la qualité de l'enjeu, saura relever le défi, comme en témoignent actuellement ses performances dans le règlement des conflits régionaux et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Ghezal (Tunisie)

Quelle meilleure preuve de confiance dans l'Organisation et dans le multilatéralisme les Etats Membres pourraient-ils apporter que le succès de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et quel meilleur message d'espoir pour leurs populations et les générations nouvelles et à venir que l'entreprise collective de réhabilitation et de renforcement de la viabilité de la planète pour le bien-être, la prospérité et le progrès économique et social de tous.

La Mauritanie et la Tunisie tiennent à vous assurer de leur détermination à coopérer pleinement à la réalisation d'un tel objectif.\*

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Le débat général, à la présente session de l'Assemblée générale, a confirmé le caractère global des grands problèmes internationaux et indiqué les grands défis auxquels nous devons faire face. Dans cette optique, la consommation, la production et le trafic des stupéfiants, l'environnement et le développement sont des questions de première priorité qui intéressent toute la communauté internationale.

Il est évident que les problèmes écologiques sont surtout d'ordre politique, multilatéral et mondial. Cette instance, la plus importante et la plus représentative, est le lieu approprié pour assurer une participation aussi large que possible à l'effort entrepris pour relever ce défi et aboutir à un équilibre écologique tout en assurant le développement des pays en développement et de l'humanité tout entière.

Sans équilibre écologique, c'est-à-dire sans lieu vivable, il ne peut y avoir de développement; de même, sans développement il ne peut y avoir d'environnement. Le problème est donc global et doit faire l'objet d'une étude aussi large que possible dans le contexte général du développement, domaine dans lequel nous avons tous des responsabilités et des engagements à assumer.

Diminuer la misère et protéger l'environnement sont les deux grands défis au premier plan des priorités mondiales pour les 10 prochaines années.

Le Président de la Colombie avait déclaré, dans une déclaration prononcée devant l'Assemblée il y a trois ans, que :

---

\* M. Garba (Nigéria), Président, assume la présidence.

M. Peñalosa (Colombie)

"La pauvreté extrême ne peut être acceptée en tant que conséquence inévitable des inégalités naturelles entre les hommes, et encore moins en tant que caractéristique inhérente aux sociétés qui connaissent un retard économique important et qui sont en proie à la misère. Je suis convaincu que, pour ceux qui auront la responsabilité de gouverner dans les années à venir, le grand défi qui se posera à eux sera de surmonter cette barrière que la pauvreté nous a imposée." (A/41/PV.18, p. 13/15)

Pour la majorité des pays en développement, les années 80 ont été une période de recul. Le service de la dette, la détérioration des termes de l'échange, les ajustements structurels, la réduction de l'aide internationale au développement ont frappé durement les pays en développement les plus pauvres. Tout cela a accru l'intérêt mondial de voir réduire la pauvreté, objectif devenu priorité universelle.

D'autre part, les menaces qui pèsent sur l'environnement de notre planète, telles que les changements climatiques dus à l'augmentation des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère, et la reconnaissance croissante des conséquences de la destruction des ressources naturelles, dans les pays tropicaux en particulier, ont porté la protection de l'environnement au premier plan des objectifs des politiques de développement.

A leur réunion au sommet, en juillet dernier, les Sept ont décidé de redoubler d'efforts pour aider le monde en développement à préserver ses ressources et à éviter la détérioration de ses écosystèmes.

La question de la pauvreté et celle de la détérioration de l'environnement sont interdépendantes et sont rendues encore plus complexes par la croissance démographique rapide du monde en développement. La pauvreté généralisée et la destruction de l'environnement menacent d'entraver le progrès social et économique de nombre de pays en développement au cours des prochaines décennies. Dans un avenir proche, le défi pour notre planète sera de trouver des formules qui permettent d'aider le monde en développement à réduire la pauvreté tout en préservant l'environnement. Quand nous parlons de pauvres, nous ne pensons pas seulement aux pauvres d'aujourd'hui mais à ceux de demain.

M. Peñalosa (Colombie)

Comme l'a dit, à juste titre, le Président de la Banque mondiale :

"Il est indéniable que, dans les années 80, la croissance a été insuffisante. la pauvreté est allée s'aggravant et l'environnement n'a pas été protégé de façon adéquate. Si nous ne modifions pas ces réalités, nous refuserons à nos fils un monde pacifique, décent et vivable."

Dans cette instance, il a déjà été reconnu, dans la résolution 43/196, que la détérioration de l'environnement était due en grande partie aux pays développés. Les pays industrialisés ont une dette écologique envers l'humanité. C'est une dette qu'ils ont contractée envers les générations futures de tous les pays qui devront vivre avec les conséquences de la façon irréfléchie dont le monde développé a géré ses ressources naturelles et des modèles d'industrialisation que ces pays ont suivis.

M. Peñalosa (Colombie)

La détérioration écologique que nous constatons actuellement contredit l'argument selon lequel la croissance économique des pays développés entraîne nécessairement des avantages pour les pays en développement. La révision des processus d'industrialisation et des modèles de production et de consommation devrait nous amener à un développement durable de ces pays et de toute l'humanité.

La mise au point de techniques sûres pour l'environnement est un facteur critique. Il est indéniable que le processus technologique à venir devrait nous amener à des relations qui permettraient à nos pays de bénéficier d'un transfert effectif de technologie dans un climat économique international juste et favorable.

Le climat politique et économique actuel nous inquiète beaucoup. Etant donné la conjoncture, la viabilité économique de nos pays est en question. Il est urgent, essentiel et prioritaire que nos efforts soient appuyés par un climat économique favorable. Le monde industrialisé peut s'acquitter de sa dette écologique en contribuant à la recherche de solutions de rechange qui permettent de sauvegarder l'environnement tout en assurant le développement de nos pays dans un climat marqué par la compréhension, l'équité et la justice entre toutes les nations.

Avec la détermination et la volonté politique de la communauté internationale, nous devons hâter un consensus pour relever le défi que posent l'environnement et le développement. Ce consensus doit se traduire par des négociations justes et équitables qui assurent l'harmonie, la paix et le développement pour la génération présente et les générations futures. Depuis qu'il a été entamé, ma délégation a contribué à ce processus de façon constructive, et c'est dans cet esprit que nous nous sommes portés coauteurs de la résolution 43/196 de l'Assemblée générale.

Tant à la sixième Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine et aux Caraïbes que dans la Déclaration de l'Amazonie, adoptée à Manaus le 6 mai 1989 par les chefs d'Etat parties au Traité de coopération amazonienne, nous avons énuméré les principes sur lesquels se fonde notre position.

A la dernière session du Conseil économique et social à Genève, ma délégation a confirmé ces principes, qui sont clairement exposés dans la position unanime du Groupe des 77. La déclaration faite par les chefs d'Etat des pays non alignés du mois dernier à Belgrade reflète en outre l'importante position constructive du monde en développement. Le Conseil d'administration du PNUE, nous offre dans sa décision 15/13 des éléments qui, si on les étoffe, contribueront à ce consensus.

M. Peñalosa (Colombie)

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement que l'on prévoit pour 1992, nous offrira une excellente occasion de faire un effort commun et d'adopter des engagements clairs pour trouver des solutions aux problèmes qui pourraient mettre en danger la survie même de notre planète et la stabilité politique, économique et sociale de tous les pays.

Pour chercher à obtenir cet engagement international, les décisions que nous allons prendre à la présente session serviront de base au processus préparatoire de la conférence et seront donc décisifs pour son succès que nous espérons tous.

En conclusion, je voudrais dire quelques mots de l'organisation de cette conférence. Pour que les travaux préparatoires soient couronnés de succès, il faut que l'Assemblée crée, à la présente session, un comité plénier qui soit doté de l'autorité suprême et qui ait un caractère permanent. Nous devons bien souligner que cette option permettra la plus vaste participation et la plus grande représentativité et reflétera le caractère politique universel du défi que nous devons relever.

De même, il faudra créer un secrétariat qui sera dirigé au plus haut niveau politique par le secrétaire général de la conférence et qui permettra d'appuyer les activités du comité préparatoire et du bureau du comité préparatoire en coordonnant les efforts et les contributions de tout le système des Nations Unies. Dans cette structure, le PNUÉ doit jouer un rôle de premier plan, de même que le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation.

Enfin, mais non moins important, je veux saluer le consensus qui est en train de se dégager pour accepter l'offre généreuse du Gouvernement brésilien d'accueillir cette importante conférence.

La conférence sur l'environnement et le développement doit être un succès. Les hommes d'aujourd'hui et ceux de l'avenir l'exigent.

M. URIARTE (Chili) (interprétation de l'espagnol) : En abordant la dernière décennie de notre siècle, la sauvegarde de notre environnement prend une importance particulière. La communauté internationale a pris conscience ces dernières années du fait qu'il faut lui accorder une attention prioritaire.

Notre instance mondiale ne peut pas ignorer cette préoccupation. L'Assemblée générale a, ces dernières années, adopté plusieurs résolutions sur des initiatives destinées à faire face à des situations spécifiques, particulièrement inquiétantes et intéressantes. L'adoption de deux importantes résolutions en 1987 qui

M. Uriarte (Chili)

préconisent une approche de l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà - approche qui tient compte du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement - a permis de commencer à prendre conscience de la nature globale de l'environnement.

L'adoption, l'année dernière, de la résolution 43/196 est un événement très important. Elle souligne la haute priorité que les gouvernements accordent à l'environnement. La convocation de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, au plus tard - est indéniablement un jalon très important.

Mon pays n'ignore pas les inquiétudes que suscite l'environnement. La Constitution de la République chilienne, au paragraphe 8 de son article 19, consacre le droit de toute personne à vivre dans un environnement non pollué et stipule que l'Etat a le devoir de veiller au respect de ce droit. Il doit aussi veiller à la sauvegarde de la nature. La Constitution prévoit également que le droit pourra prévoir des limites spécifiques à l'exercice de certains droits et de certaines libertés pour protéger l'environnement.

En outre, conformément à ce mandat constitutionnel, nous avons créé une commission nationale écologique qui est un organisme chargé de coordonner les activités de l'Etat en matière d'environnement et dont tous les organismes qui s'occupent de cette question sont membres. Elle est présidée par le Ministre de l'intérieur, dispose d'un secrétariat technique et administratif et de groupes consultatifs d'experts techniques. Elle collabore avec les organisations non gouvernementales et donne la priorité à l'information du public et au relèvement du niveau de conscience générale afin de créer un domaine d'action aussi vaste que possible. Dans le cadre de cette commission, on est en train d'élaborer un projet de loi sur l'environnement qui contiendra les principes et les directives de base pour assurer la conservation de la nature, la protection de l'environnement, empêcher la pollution et protéger les ressources renouvelables de mon pays.

M. Uriarte (Chili)

On assiste dans mon pays à une prise de conscience nationale de la nécessité de sauvegarder l'environnement, qui est due aux différents problèmes que nous rencontrons par suite de notre configuration géographique particulière. Les problèmes de contamination des mers et de l'atmosphère, de l'érosion et de la désertification ne nous sont pas étrangers. Nos richesses naturelles sont menacées et c'est pourquoi les activités de l'Etat et des particuliers s'intensifient de plus en plus dans ces divers domaines.

C'est ce qui a conduit le Chili à participer activement aux activités des instances internationales compétentes. Nous sommes membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies sur l'environnement. Nous sommes signataires d'importants traités internationaux et sommes en train de ratifier les plus récents. Sur le plan régional, le Chili a participé activement aux travaux de la Commission permanente du Pacifique sud, qui accomplit un travail important pour sauvegarder et protéger l'environnement marin. Notre pays a également pris de nombreuses initiatives sur le plan bilatéral, dont entre autres, la création avec la République argentine d'un sous-comité de l'environnement, dans le cadre de la Commission bilatérale qui existe déjà entre nos deux pays, et la collaboration avec l'Equateur à des programmes de repeuplement de la vigogne.

Les différentes initiatives que le Chili a prises sur le plan international en matière d'environnement seraient trop longues à énumérer ici. Notre point de vue sur les différents domaines qui nous préoccupent a déjà été énoncé dans les instances compétentes.

Mon pays accorde une attention particulière à la convocation d'une conférence sur l'environnement et le développement en 1992. A cet égard, je voudrais remercier le Gouvernement brésilien de son offre généreuse, que nous appuyons, d'accueillir cette réunion. Nous pensons qu'il faut créer, sous les auspices de l'Assemblée générale, un comité préparatoire plénier, auquel tous les Etats Membres pourraient participer. Mon pays s'engage d'ores et déjà à participer rapidement à ses travaux.

Nous pensons qu'il faut préparer cette conférence en tenant compte d'une hypothèse fondamentale : la protection de l'environnement fait partie intégrante du processus de développement et ne doit pas être considérée isolément. La conférence devra donc traiter des deux problèmes : l'environnement et le développement.

Les problèmes de l'environnement ont un caractère global. La détérioration écologique que connaît notre planète est une réalité concrète, qui ne doit pas être

M. Uriarte (Chili)

mise en question ni susciter de doutes. Dans certains domaines, les dommages sont irréversibles et, dans d'autres, les progrès techniques accrus ont entraîné toute une série de déséquilibres écologiques qui, dans certains cas, modifient les conditions de vie de la population mondiale. A titre d'exemple, il convient de rappeler la détérioration progressive de la couche d'ozone et l'effet de serre qui nous préoccupent tant.

Les problèmes de l'environnement touchent non seulement les pays développés mais aussi les pays en développement. Il est indispensable de trouver des solutions qui sauvegardent un environnement viable pour - dans le cas extrême - assurer la survie du genre humain ou, tout simplement, qui maintiennent la qualité de vie à laquelle est parvenue notre civilisation, tout au moins pour certains de ses membres, d'autres vastes secteurs se trouvant dans une situation angoissante.

La conférence doit avoir pour résultat une plus grande coopération internationale. Les soucis que provoquent l'environnement et le respect de normes pertinentes doivent être compatibles avec un processus de développement harmonieux et vigoureux. Ces deux concepts doivent se compléter.

On ne peut prétendre discuter des problèmes de l'environnement sans tenir compte des besoins urgents en matière de développement économique et social, particulièrement de la part des pays en développement. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative de tenir une conférence qui conjugue ces deux aspects. La conjoncture internationale ne saurait être plus propice. De nouvelles idées dominent la scène internationale et l'Assemblée générale des Nations Unies en est le témoin. Les Nations Unies ont joué un rôle important et un climat de paix et de compréhension semble exister dans toutes les régions du monde.

Le début de la prochaine décennie offre aux Nations Unies d'importantes occasions de jouer un rôle de premier plan pour promouvoir la coopération internationale et le développement. L'année prochaine, on doit adopter une nouvelle stratégie internationale pour le développement et il doit y avoir une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale et, en particulier, à la relance de la croissance économique et au développement des pays en développement.

Ces manifestations et la conférence sur l'environnement et le développement testeront la communauté internationale pour savoir si elle sera à même de faire face avec réalisme à ces tâches importantes.

M. Uriarte (Chili)

La communauté internationale, et particulièrement les pays développés, seront-ils capables de mettre en place un système de coopération qui tienne dûment compte de la situation extrêmement grave qui règne dans le monde en développement?

Une véritable coopération internationale constitue la seule solution pragmatique pour surmonter les problèmes de l'environnement, mais cette coopération ne doit pas être confondue avec l'exercice de pressions indues de la part de certains Etats qui ne respectent pas le droit souverain des Etats à disposer de leurs ressources naturelles et d'entreprendre, conformément à leurs exigences nationales, leurs plans de développement. Il ne faut pas non plus que cela serve de prétexte pour assortir de conditions l'appui indispensable des institutions financières.

Il est donc essentiel à cet effet que les pays en développement puissent avoir accès aux techniques et aux renseignements scientifiques les plus récents, à condition toutefois qu'ils soient compatibles avec l'environnement. Il est important d'autre part que les pays en développement puissent intégrer la composante de l'environnement, dans la mesure du possible, dans leurs plans et leurs projets nationaux. Mon pays est conscient de cette situation et s'efforcera d'y parvenir.

Sur la base de l'égalité juridique des Etats et du principe de la coopération internationale, il faudra trouver un équilibre entre le droit souverain des Etats à disposer de leurs ressources naturelles et la préoccupation légitime de la communauté internationale qui cherche à sauvegarder la qualité de l'environnement mondial.

Enfin, ma délégation tient expressément à appuyer la déclaration faite ici par le Président du Groupe des 77, car elle reflète fidèlement ce qui a été dit au niveau ministériel dans la Déclaration de Caracas de juin de cette année, sur cette importante question.

M. POERWANTO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de l'Indonésie est très heureuse de la décision prise en ce qui concerne les préparatifs de la conférence sur l'environnement et le développement. Cela montre la grande importance que la communauté internationale attache à la recherche de solutions aux problèmes de l'environnement mondial lié au développement. Ma délégation appuie les vues exprimées à cet égard par le représentant de la Malaisie en sa qualité de président du Groupe des 77.

M. Poerwanto (Indonésie)

Ces dernières années, comme nous le savons tous, la dégradation de l'environnement figure en bonne place dans les journaux du monde et la conscience publique de l'humanité. La délégation indonésienne estime également que la menace d'une destruction écologique irréversible par la pollution croissante et la prolifération de déchets dangereux, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les changements climatiques, la désertification, la déforestation et d'autres causes, est actuellement l'un des plus grands sujets d'inquiétude dans le monde. C'est pourquoi cette question figure en bonne place dans l'ordre du jour international et est l'un des principaux soucis de la communauté internationale. Les résultats d'une catastrophe écologique éminente ont été décrits et il ressort que c'est la survie même de l'humanité qui est en jeu.

Alors que nous allons fêter le vingtième anniversaire de la Conférence de Stockholm sur l'environnement, il est décevant de voir que nous n'avons pas réussi à corriger les dommages causés à l'environnement, qui vont grandissant. Pendant une certaine période, comme l'a si bien dit le Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les problèmes écologiques l'ont emporté sur les solutions. La communauté internationale n'a pu que freiner les dommages causés à l'environnement depuis la première Conférence, tenue en 1972. Il nous appartient donc à tous d'arrêter et d'inverser ce déclin et d'ouvrir la voie à une croissance écologiquement saine et à un développement durable alors que nous abordons les années 90 et, au-delà, le XXI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, en cette fin des années 80, nous pouvons affirmer que la volonté politique de protéger notre planète a enfin commencé à se manifester. Il est donc indispensable que la communauté internationale ne laisse pas passer cette occasion unique de profiter de l'élan acquis et qu'elle convoque pour 1992 la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Je voudrais parler de la portée et de la diversité des problèmes écologiques. Ces problèmes ont assurément une portée mondiale, mais il existe un clivage très net entre les problèmes qui affectent les pays développés et sont dus à la richesse et ceux qui affectent les pays en développement et sont dus essentiellement à la pauvreté et au sous-développement. En outre, nous pensons que la solution à apporter à ces différents problèmes de l'environnement humain suit également des voies distinctes. D'une part les pays industrialisés ont leur propre éventail de dommages écologiques, qui représentent le plus gros des problèmes écologiques du

M. Poerwanto (Indonésie)

monde. Voilà pourquoi nous comptons sur les pays développés pour assurer la part qui leur revient dans la coopération internationale aux fins de la protection de l'environnement. D'autre part, comme les principaux problèmes des pays en développement sont dus à la pauvreté et au sous-développement, ils ne pourront être réglés si on les sépare de l'élimination de la pauvreté par la croissance et le développement. Comme il est dit clairement dans la Déclaration de Caracas de la Réunion ministérielle extraordinaire des 77, le concept d'un développement durable doit nécessairement prendre en considération la satisfaction des besoins fondamentaux des populations des pays en développement. Il importe également que la question de l'environnement soit traitée sur la base d'un partage égal des responsabilités entre toutes les nations et ne devienne pas une nouvelle cause de dissension entre le Nord et le Sud. Il ne faut pas non plus que les questions d'environnement viennent constituer une condition supplémentaire à l'aide au développement.

Pour nous, les principaux objectifs de la conférence doivent donc s'inscrire dans le contexte d'une croissance compatible avec l'environnement et un développement durable. Nous reconnaissons certes que ce concept donne lieu à des définitions diverses, mais nous estimons aussi que ce développement devrait répondre à nos besoins actuels, sans compromettre pour autant l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Dans ce contexte, il est impératif que la conférence favorise la coopération internationale afin de remédier à la dégradation de l'environnement, en tant que partie intégrante de la croissance économique et du développement, et contribue à mieux faire comprendre le lien entre les objectifs de la croissance et du développement de même que la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.

En conclusion, la délégation indonésienne est convaincue que la conférence devrait clairement faire ressortir l'interdépendance des questions du développement et des préoccupations concernant l'environnement, qui se renforcent mutuellement. Nous espérons également que cette prochaine conférence illustrera et favorisera véritablement une coopération générale équilibrée entre pays développés et pays en développement.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Il y a quelques jours, le Secrétaire aux affaires étrangères du Ghana, M. Obed Asamoah, intervenant dans le débat général de la session actuelle de l'Assemblée générale, a affirmé que le

M. Gbeho (Ghana)

Ghana apportait son soutien à la conférence sur l'environnement projetée pour 1992. Je voudrais d'emblée réaffirmer ce soutien, car le danger qui menace l'environnement est général et, pour sauver notre planète, la coopération internationale est indispensable.

Le soutien que nous apportons à la conférence prouve bien notre conviction qu'il est urgent d'agir pour préserver l'environnement. C'est d'ailleurs ce souci qui a incité mon gouvernement, il y a peu de temps, à stipuler qu'aucun projet de développement ne sera entrepris au Ghana sans que l'on en examine d'abord les incidences écologiques. Pour s'assurer de l'application effective de ces directives, et afin de prévenir l'adoption de projets qui pourraient nuire à l'environnement, le Gouvernement a désigné un représentant du Conseil national ghanéen de l'environnement pour faire partie du Comité des directeurs du Centre des investissements du Ghana, chargé de promouvoir et d'approuver tous les projets d'investissements du pays. A l'instant même où je prends la parole, le Gouvernement du Ghana est l'hôte d'une Conférence internationale sous-régionale de quatre jours sur l'environnement, à laquelle participent la Gambie, le Nigéria, le Libéria, le Sierra Leone et, bien entendu, le Ghana.

Le danger de la dégradation de l'environnement pour nos pays, tant développés qu'en développement, est réellement énorme et il serait naïf de supposer que ce problème n'affecte que les pays développés ou d'affirmer que, du fait qu'ils sont essentiellement la source de la dégradation de l'environnement et des polluants de l'atmosphère, les pays développés devraient seuls assumer la responsabilité de l'assainissement et de la préservation de l'environnement.

La dégradation de l'environnement représente une menace pour l'humanité au même titre que les armes nucléaires et chimiques ou la pandémie de SIDA. Les effets du réchauffement mondial, de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de la déforestation, de la désertification, de la pollution des océans et des réserves d'eau douce, de même que de la pollution industrielle, pour ne citer que quelques exemples, ne se limitent pas à un pays donné, ni à un groupe de pays, ni à une région. Les effets en sont universels. Nous avons donc tous la responsabilité commune de combattre la dégradation de l'environnement. Le Groupe des 77, auquel appartient le Ghana, a prouvé sa maturité en reconnaissant la portée mondiale de la question de l'environnement et en acceptant le fait que la protection de l'environnement est la responsabilité commune des pays développés et des pays en développement.

M. Gbeho (Ghana)

Il est toutefois inquiétant de constater que, bien qu'aucun pays ne doute que la dégradation de l'environnement constitue bien une menace pour les écosystèmes mondiaux et pour la production alimentaire et, partant, une grave menace pour la survie même de l'humanité, certaines sociétés transnationales, avec le soutien occulte de leurs gouvernements, déplacent les opérations dangereuses pour l'environnement et déversent des déchets toxiques dans les pays en développement sans fournir les mesures de sécurité qui sont exigées par leurs propres pays et sans tenir compte du fait que les pays en développement n'ont pas les moyens financiers ou techniques qui leur permettraient de faire face aux risques qu'entraînent ces opérations et ces déversements de déchets.

M. Gbeho (Ghana)

En effet, il y a aussi certains pays développés qui de propos délibéré, dégradent l'environnement dans certaines parties des pays en développement en mettant à l'essai des engins nucléaires. Les activités de ces pays et les transnationales contredisent l'affirmation selon laquelle ils croient à la préservation de l'environnement pour notre bien à tous.

A notre avis, l'adoption d'une convention internationale ratifiée par tous les pays, avec des sanctions appropriées pour la décharge de déchets toxiques et l'expérimentation d'armes nucléaires, de même que pour la non-fourniture de mesures de sécurité voulues relatives à des opérations nucléaires et autres opérations dangereuses pour l'environnement, constituent pour tous les pays, le seul moyen de prouver qu'ils se préoccupent vraiment de protéger l'environnement non seulement dans leur propre pays mais dans le reste du monde.

Je suis convaincu, comme presque tout le monde, que la Convention de Bâle du 22 mars 1989, sur le contrôle des mouvements transfrontière des déchets dangereux et de leur destruction, répondra aux préoccupations de tous, à condition qu'elle soit amendée de manière à arrêter le trafic des déchets et le transfert d'opérations dangereuses pour l'environnement à partir des pays industrialisés vers les pays en développement qui ont un besoin désespéré de devises fortes, et que cette convention fournira des mesures de sécurité appropriées pour se protéger des explosions nucléaires accidentelles, comme celle qui s'est produite à Tchernobyl.

Il n'est plus question de nier le lien étroit qui existe entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Plusieurs orateurs entendus, il y a quelques jours, lors de la Journée mondiale de l'alimentation, ont souligné cette relation et dit qu'il était nécessaire que les pays développés soutiennent les pays en développement et les aident à surmonter leurs problèmes économiques pour mettre fin à la dégradation de l'environnement. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture n'aurait pas pu mieux se faire l'écho des sentiments du Groupe des 77 lorsqu'il a dit :

"Afin de protéger le monde de demain et garantir l'accès à des aliments sains, à l'eau potable et à un air propre pour tous, les riches devraient partager avec les pauvres et devraient cesser de considérer des bénéfices immédiats comme leur valeur essentielle."

Dans les pays en développement, le déboisement entraînant avec lui une érosion galopante du sol et la destruction de la flore et de la faune sauvages, constitue sans doute le principal moyen de dégrader l'environnement. Ceci n'est pas fait à

M. Gbeho (Ghana)

la légère mais pour permettre aux habitants de ces pays de vivre. Du reste, la situation dans de nombreux pays en développement est telle qu'ils ne sont pas en mesure d'empêcher un déboisement massif. Pour plusieurs de ces pays, le bois représente une source de devises étrangères, la première ou la deuxième en importance, et avec la chute constante des prix du bois qui sont déjà très bas sur les marchés mondiaux, associée à la sous-facturation à grande échelle des exportations de bois par les sociétés étrangères qui dominent l'industrie du bois, l'accroissement du volume des exportations de bois constitue pour ces pays le seul moyen d'obtenir des sommes appréciables de devises étrangères pour le développement. Outre le déboisement à des fins d'exportation, les pays en développement sont obligés de pratiquer le déboisement pour se procurer du bois de chauffage et du charbon de bois pour faire la cuisine, et surtout pour acquérir des terres nouvelles pour pratiquer les cultures alimentaires, un processus de déplacement des cultures, exigé par l'absence d'engrais pour remplacer les éléments nutritifs perdus.

L'appel en faveur de la cessation des déplacements de cultures, et des coupes de bois commerciales dans les régions boisées, qui provoquent une destruction massive des forêts, ne pourrait avoir d'effet que si les pays en développement peuvent soit avoir accès à des formes d'énergie différentes et peu coûteuses, soit recevoir une meilleure rémunération pour les produits du bois, soit être pleinement compensés de ce qu'ils auraient pu tirer des exportations de leur bois. Le moment semble être venu où la Communauté européenne doit jeter un regard critique sur la facilité du Fonds STABEX accordé aux pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le fonds devrait-il continuer à être utilisé pour stabiliser les recettes des pays provenant des produits de base dont la production dégrade l'environnement? Au lieu d'encourager les pays en développement à augmenter la production des mêmes produits de base dont la demande et les prix baissent constamment, ne vaudrait-il pas mieux que ces fonds soient augmentés et utilisés dans des secteurs où les prix sont plus élevés et qui représentent moins de risques pour l'environnement?

Il me semble que ce dont les pays en développement ont le plus besoin pour protéger l'environnement, notre patrimoine commun, sont les allègements de leur énorme dette extérieure et des courants de financement importants non assortis de conditions, l'accès aux marchés des pays développés, de meilleurs termes de l'échange et l'accès au droit à la propriété intellectuelle et aux techniques appropriées.

M. Gbeho (Ghana)

N'est-ce pas en fait moralement un tort que de continuer à demander aux pays en développement de protéger leur forêt tropicale pour le bien de tous alors que tous les arrangements relatifs aux produits de base s'effondrent en raison de l'attitude intransigeante des pays développés consommateurs, entraînant un déclin brusque des cours du cacao, du café, du caoutchouc naturel et des bois tropicaux, qui sont les plus grandes sources de devises étrangères pour les pays en développement tandis que les pays développés refusent à ces pays l'accès à leurs marchés?

En affirmant l'importance des questions d'environnement inscrites à l'ordre du jour international, je dois ajouter que le Ghana s'oppose à ce que l'environnement devienne une condition de plus de l'assistance aux pays en développement. Il serait également difficile d'appuyer les politiques écologiques qui auraient pour effet d'arrêter l'industrialisation des pays en développement. Il est certain que les ressources nécessaires pour acquérir ou développer des techniques nouvelles propres à assurer la sécurité écologique des industries, ne sont pas encore à la portée de la plupart des pays en développement. Plutôt que de freiner le progrès de ces pays en développement dans la voie de l'industrialisation, les pays développés devraient peut-être songer sérieusement à aider les pays en développement à pouvoir se permettre ce changement. Je sais que cela imposerait un fardeau de plus aux pays développés, mais nous devons être assez réalistes pour reconnaître que la préservation de notre environnement sera un fardeau pour nous tous et ne pourra, dans les conditions actuelles, être payé que par ceux qui en ont les moyens. Vouloir donc en transférer le coût aux pays en développement ne serait pas seulement injuste mais nuirait également à l'exécution des plans visant à conserver notre patrimoine commun.

En conclusion, je voudrais redire que les questions de l'environnement sont extrêmement importantes et devraient nous préoccuper tous au plus haut point. En effet, ces questions méritent une conférence internationale et ma délégation appuie une telle conférence. Toutefois, permettez-moi de dire qu'en nous plaçant dans la perspective d'un pays en développement, l'environnement n'est ni la seule question importante du jour, ni la plus importante. Il faut donc que nous donnions priorité à l'environnement dans notre ordre du jour, mais il ne faut pas être impressionnés à ce point par l'environnement que nous perdions de vue d'autres questions tout aussi importantes qui sont d'intérêt vital, surtout pour les pays en développement.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur d'intervenir sur cette question au nom des pays centraméricains - El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Costa Rica. De même que sur d'autres questions qui présentent pour eux un intérêt commun, les Centraméricains ont souhaité parler d'une seule voix, ce qui permet d'écourter le débat et de donner plus de poids à nos propos.

La communauté internationale a exprimé sa profonde préoccupation face à la dégradation de l'environnement et aux dangers qui menacent la vie future de notre planète si nous n'adoptons pas des mesures à court, moyen et long terme qui assurent la préservation de l'environnement et renforcent la coopération internationale. Les pays les plus riches comme les nations les moins fortunées partagent la conviction qu'il est urgent de s'attaquer aux problèmes d'environnement.

L'Amérique centrale constate avec plaisir que, ces cinq dernières années, l'action de la communauté internationale, sous les auspices des Nations Unies, visant à favoriser une meilleure compréhension du problème s'est intensifiée. Nous voyons avec intérêt l'augmentation du nombre d'instruments internationaux qui ont été adoptés et l'organisation de congrès, séminaires et conférences visant à nous faire prendre conscience du danger des changements climatiques et des répercussions qu'ils peuvent avoir sur l'environnement et l'économie et sur les efforts de développement. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qui, dans son rapport, dit :

"Maintenant qu'il n'est plus possible d'écarter l'éventualité d'un changement climatique désastreux, tout le monde s'alarme des signes qui, quotidiennement, trahissent le mauvais état de santé de notre Terre exténuée." (A/44/L, p. 23)

Cette prise de conscience universelle des problèmes de la nature s'est traduite par différentes initiatives qui reflètent notre obligation morale de transmettre aux générations futures une planète rationnelle sur le plan de l'environnement. A cet égard, il est important de citer le rapport Bruntland intitulé "Notre avenir commun". L'analyse qu'il recèle et le réalisme qui le caractérise exigent des réponses immédiates de la part de la communauté des nations, notamment en ce qui concerne le renforcement de la coopération internationale.

M. Gutierrez (Costa Rica)

Il y a une autre initiative à l'échelle mondiale dont les résultats nous semblent dès à présent positifs : la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Nos pays appuient la convocation de cette conférence et accueillent favorablement l'offre de la République brésilienne qui s'est proposée comme pays hôte pour cet important événement.

Cette conférence nous donnera une occasion unique de favoriser le dialogue sur une utilisation durable de notre patrimoine écologique et d'établir un consensus entre nations riches et pauvres sur les ressources de la planète et la qualité de l'environnement, notamment sur le lien indissoluble entre environnement et développement.

Nous ne pouvons pas ignorer que la destruction à un rythme sans précédent des ressources de la biomasse constitue une nouvelle menace commune pour toutes les nations. C'est le résultat de l'adoption de modèles d'exploitation pernicieux et de modèles de développement inadaptés : gaspillage et opulence dans le Nord et survie dans le Sud. L'organisation de cette conférence serait une occasion privilégiée de formuler des politiques permettant de renverser ces tendances négatives et de mettre en place un mode de développement compatible avec la conservation de la vie sous toutes ses formes.

Il nous faut promouvoir une définition plus large du développement durable qui nous permette de mettre en oeuvre des processus dynamiques qui visent le bien-être de l'être humain, la gestion des ressources naturelles, le développement scientifique et technique sous différents aspects et l'élaboration de modèles juridiques et administratifs appropriés. Ce nouveau modèle de développement doit offrir au tiers monde la possibilité de satisfaire les besoins élémentaires de ses générations actuelles et futures, tout en sauvegardant les bases écologiques et la qualité de l'environnement. Il faut réorienter les stratégies du développement vers le développement durable de toutes les nations.

Les efforts que font les pays en développement pour régler les problèmes écologiques auraient des résultats plus tangibles et durables et à long terme si les conditions économiques propices étaient réunies. Malheureusement, ces pays doivent en même temps faire face à des problèmes nationaux encore plus urgents comme la lutte contre la malnutrition, la faim, l'absence de logements et l'analphabétisme. C'est dire qu'il leur faut d'abord lutter contre la pauvreté et le sous-développement.

M. Gutierrez (Costa Rica)

La protection de l'environnement est une responsabilité qui incombe à tous les pays. Cependant, les nations industrialisées, responsables directement ou indirectement en grande partie de la destruction écologique, sont obligées d'aider le monde en développement à mettre en pratique les stratégies de développement durable puisque c'est elles qui ont les ressources suffisantes pour ce faire.

Il est nécessaire d'accorder des ressources financières supplémentaires, à des conditions favorables et sans condition, pour stimuler le reboisement et le développement ainsi que l'utilisation rationnelle de la terre, des forêts et de l'eau. Les nations industrialisées doivent créer un fonds pour l'assainissement et le développement de l'environnement. Ce fonds nous permettrait de nous attaquer à ces problèmes dans le respect mutuel et de façon constructive.

Les pays en développement veulent des politiques qui soient suffisamment stimulantes et qui permettent un volumineux accroissement de la biomasse à l'échelle de la planète. De même, ils ont besoin d'une aide d'urgence pour améliorer leurs compétences scientifiques et techniques afin de protéger l'environnement et de faire face aux problèmes angoissants de leurs masses en luttant contre la pauvreté, la faim, la malnutrition, l'analphabétisme et le désespoir. Voilà pourquoi il faut prendre des mesures efficaces qui permettront d'offrir de nouvelles possibilités de développement.

Pour ce qui est du processus préparatoire de cette conférence mondiale sur l'environnement et le développement, nos gouvernements estiment qu'il serait bon de créer au Siège des Nations Unies, ici, à New York, un comité préparatoire auquel tous les membres de l'Organisation pourraient participer, afin de préparer cet événement si important.

En Amérique latine et aux Caraïbes, nos gouvernements ont manifesté leur préoccupation grandissante face à la dégradation de l'environnement mondial. En mars dernier s'est tenue au Brésil une réunion des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, à l'issue de laquelle a été approuvée la Déclaration de Brasilia qui expose la politique de l'Amérique latine pour la préservation et la protection future de l'environnement. Nous avons lancé un appel sur la nécessité de promouvoir et renforcer la coopération internationale et d'obtenir d'urgence des ressources supplémentaires pour faire face à ce problème. Par le biais de la résolution 15/17, le Conseil d'administration du Programme des

M. Gutierrez (Costa Rica)

Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a demandé au Directeur exécutif, en consultation avec les gouvernements de la région, d'élaborer un plan d'action pour l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En Amérique centrale, les forêts tropicales ont disparu et nous avons porté atteinte aux sols, aux bassins hydrographiques et donc aux réserves en eau potable. Pour faire face à ces graves problèmes, dans le cadre de la démarche globale qui consiste à trouver une solution à la crise centraméricaine, nos présidents ont créé la Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement. Compte tenu de l'interdépendance étroite des pays de l'isthme, la coopération régionale est considérée comme un mécanisme essentiel pour régler les problèmes écologiques. On cherche à utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles, à limiter la contamination et à rétablir l'équilibre écologique dans la région.

M. Gutierrez (Costa Rica)

Ce qui est à l'origine de cette commission, c'est la conviction que pour assurer une meilleure qualité de vie aux peuples d'Amérique centrale, il est indispensable d'encourager le respect de l'environnement. Ceci devrait être réalisé dans le cadre d'un modèle de développement durable afin d'éviter les effets destructeurs que les modèles précédents ont eus sur les ressources naturelles de la région. L'ordonnancement régional de l'utilisation des ressources constitue un facteur essentiel de paix durable.

Voici quelques-uns des objectifs de la Commission centraméricaine : valoriser et protéger le patrimoine naturel de la région, qui se caractérise par une grande variété biologique et d'écosystèmes; établir une collaboration entre les pays centraméricains dans la recherche et l'adoption de modèles appropriés de développement durable; favoriser l'action coordonnée des institutions gouvernementales, non gouvernementales et internationales nécessaires; encourager la prise en compte des principes qui président aux politiques et aux législations nationales, en incluant des composantes d'ordre écologique dans les processus de planification nationale du développement; définir les zones d'action prioritaires telles que l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement, la protection des bassins hydrographiques et des écosystèmes que nous partageons, la gestion des forêts tropicales, le contrôle de la pollution dans les centres urbains, la gestion appropriée des substances et résidus toxiques et dangereux et d'autres aspects de la dégradation de l'environnement qui affectent la santé et la qualité de vie de la population. Enfin, encourager, dans les pays de la région, une gestion de l'environnement qui prévoie une participation démocratique et décentralisée. Pour assurer l'efficacité des travaux de la Commission, il est indispensable qu'elle bénéficie de la compréhension, de la coopération et de l'appui internationaux.

D'autres initiatives importantes ont été également prises dans la région telles que, dans le cas du Costa Rica, la reconversion de la dette extérieure pour l'assainissement de l'environnement. Notre pays a converti un pourcentage d'environ 5 % de la dette extérieure dans des projets financiers de reboisement et de gestion intégrée des zones protégées. Par ailleurs, la création de la "route Maya" cherche à protéger l'environnement, la forêt tropicale, sa faune et sa flore. Son objectif est de développer le tourisme écologique et de créer un

M. Gutierrez (Costa Rica)

développement qui protège l'environnement, et créer à cet effet des emplois et des ressources financières suffisantes.

Nous sommes animés de la volonté de sauvegarder l'environnement, mais nous devons tout d'abord résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Le service accablant de la dette extérieure, le transfert net des ressources vers les pays développés, la diminution de l'aide publique au développement, le prix très bas des produits d'exportation et le climat économique international défavorable, sont autant d'obstacles majeurs qui nous empêchent d'aborder comme il convient le problème de l'environnement.

La réduction des pressions économiques et une stimulation appropriée permettraient aux pays en développement de s'engager sur la voie d'un développement durable, sans imposer de contraintes indues aux secteurs les plus pauvres de nos populations.

En définitive, je dois vous dire que les Centraméricains sont convaincus de la nécessité d'instaurer de toute urgence une coopération internationale coordonnée, visant à adopter une politique mondiale susceptible de faire face à la gravité de la situation de l'environnement dans le monde, évitant toute mesure unilatérale susceptible d'aboutir à une utilisation inappropriée des ressources supplémentaires qu'exige cette entreprise ou à une plus grande détérioration des conditions de vie actuelles sur notre planète.

Nous espérons que la conférence mondiale sur l'environnement et le développement aboutira à des accords mondiaux entre tous les pays sur l'application de mesures immédiates dans le domaine de la coopération financière, scientifique et technique. Si tout le monde fait preuve de la volonté requise, il sera possible d'adopter une politique ferme afin d'aboutir à notre objectif unique qui est de léguer aux générations futures un monde juste, un environnement sain et la paix.

M. OKEYO (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer, sous votre direction, au débat sur l'importante question de l'environnement qui figure en toute première place à l'ordre du jour afin que la communauté internationale l'examine de toute urgence et prenne les mesures qui s'imposent. Ma délégation et moi-même sommes pleinement convaincus que, sous votre direction, nous réaliserons les progrès que l'on attend de nous et nous vous assurons de notre coopération et de notre soutien absolu.

M. Okeyo (Kenya)

Au moment où s'achève la fin de la décennie des années 80, l'environnement dont nous dépendons tous, riches ou pauvres, est l'un des problèmes les plus graves auxquels est confrontée la communauté internationale. La communauté internationale s'accorde à reconnaître que l'on doit, de toute urgence et de manière efficace s'efforcer de mettre un terme à la détérioration de l'environnement et, ce qui est plus important encore, de le protéger, le préserver et l'améliorer. Les expressions de préoccupation de plus en plus vives qu'inspire à l'opinion publique la détérioration continue de l'environnement et les preuves accumulées par les scientifiques et les experts exigent que les gouvernements prennent des mesures.

Cependant, comme l'a fait remarquer le Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), lorsqu'il a présenté ce point de l'ordre du jour que l'Assemblée examine, le flot de paroles entendues ne s'est pas traduit en actes. Il n'y a aucun signe de ralentissement de la destruction des forêts tropicales, ou de régression de la désertification ou d'une diminution des émissions de gaz provoquant un effet de serre. Il est par conséquent urgent que les gouvernements entendent l'appel lancé par le Directeur général :

"Au cours de la prochaine décennie on doit prendre des mesures cruciales en faveur de la protection et de la restauration de l'environnement, et à un rythme beaucoup plus rapide. Si nous tardons, les effets conjugués de la pollution, de la détérioration et de la destruction risquent de provoquer une catastrophe écologique mondiale sans précédent."

La session de l'Assemblée générale fournit aux gouvernements d'immenses possibilités de convenir de mesures concrètes susceptibles de donner un élan vigoureux vers la réalisation d'un environnement propre et sûr. Parmi les nombreuses questions qui se posent dans le domaine de l'environnement et au sujet desquelles la présente session de l'Assemblée générale doit prendre des mesures figure le projet de convoquer une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au plus tard en 1992. Je tiens à faire quelques commentaires et à exprimer les vues de ma délégation à ce sujet.

Dans sa résolution 43/196, l'Assemblée générale a indiqué la portée et les principaux objectifs de l'ordre du jour quant au fond de la conférence prévue sur l'environnement et le développement que nous appuyons. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a assigné des tâches précises au Conseil d'administration du PNUE, l'organe compétent du système des Nations Unies. Le Conseil a été invité à

M. Okeyo (Kenya)

présenter, par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC), ses vues sur les objectifs, le contenu et la portée de la conférence et à présenter ses observations sur la date, le lieu, le titre et les incidences financières de celle-ci. A la suite des préparatifs réalisés au Siège du PNUE à Nairobi, avec la participation de tous les organes et organismes des Nations Unies, et après d'intenses négociations menées à la quinzième session du Conseil d'administration, au mois de mai de cette année, le Conseil a adopté la décision 15/3 qui figure au document A/44/25 et dont l'Assemblée est saisie.

M. Okeyo (Kenya)

Il importe de souligner que la quinzième session du Conseil a été suivie par un nombre sans précédent de gouvernements - 103 -, dont 44 représentés au niveau ministériel. A peu près tous les organes, organismes et institutions des Nations Unies étaient également représentés. De nombreux experts des organisations non gouvernementales, des savants et des représentants des milieux universitaires ont assisté à la réunion. La décision 15/3 et le rapport du Conseil fournissent une solide base permettant à l'Assemblée générale d'examiner la question et de dégager un consensus.

Parmi les questions que le Conseil d'administration du PNUE a soumises à un examen intensif figuraient les questions de fond dont pourrait s'occuper la conférence, de même que l'organisation précédant la conférence et les préparatifs.

Le Kenya, membre du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés, s'associe aux deux positions, présentées respectivement dans les déclarations de Caracas et de Belgrade et approuvant le Brésil en tant que lieu de la conférence. La possibilité de discuter dans un pays en développement de l'environnement et du développement offrira sans aucun doute un élément d'expérience supplémentaire et les preuves pratiques des réalités afférentes aux choix difficiles qu'exige l'interdépendance des problèmes de l'environnement et du développement dans les années 90, contrastant avec ceux d'il y a 20 ans, dans les années 70, lors de la Conférence tenue dans le cadre prospère de Stockholm.

Le Kenya, qui a été parmi les premiers auteurs de la résolution relative à la conférence, appuie la proposition selon laquelle elle serait désignée sous le nom de "Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement". Comme notre chef d'Etat, le Président Daniel arap Moi l'a fait remarquer lors de l'ouverture de la quinzième session du Conseil d'administration du PNUE, où il s'est également vu décerner le prix Global 500 pour sa contribution à la cause de l'environnement :

"Les problèmes de l'environnement sont d'origine humaine et de nature mondiale; leur solution exige donc à la fois une intervention humaine et une action et une coopération mondiales."

Nous croyons que tout effort réel destiné à régler les problèmes de l'environnement doit tenir compte des caractéristiques fondamentales de l'interdépendance de l'environnement et des facteurs sociaux et économiques humains, qui sont essentiels à la survie des pays en développement, tels que les

M. Okeyo (Kenya)

aliments, l'eau salubre, l'énergie et les conditions de vie améliorées, par opposition à la recherche incessante de la richesse dans les pays développés et industrialisés.

Nous appuyons entièrement la proposition tendant à ce que la conférence dure deux semaines pour se terminer le 5 juin 1992, Journée mondiale de l'environnement.

Nous appuyons la proposition pour que la participation soit la plus élevée possible. A cet égard, nous insistons sur l'importance d'une participation réelle des pays en développement lors des préparatifs et de la conférence même. Les pays en développement ont besoin de tout le soutien possible pour renforcer leur capacité de créer le mécanisme préparatoire national à large représentation qui s'impose. Les organisations non gouvernementales nationales, surtout les organisations féminines, devraient participer pleinement à ces activités. Les organes et organisations et les programmes du système des Nations Unies devraient contribuer et participer pleinement aux préparatifs.

Le Kenya attache une grande importance à une participation accrue au niveau régional et à la large diffusion des résultats de la participation et des rapports constituant l'apport des commissions économiques régionales. A cet égard, les résultats de la première Conférence régionale africaine sur l'environnement et le développement durable, qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, du 12 au 16 juin 1989, au niveau ministériel et organisée conjointement par le PNUE et la Commission économique pour l'Afrique, représentent une précieuse contribution.

En ce qui concerne le choix des sujets qui seront traités par la conférence, ma délégation estime que les éléments qu'a recommandés le Conseil d'administration du PNUE constituent une excellente base pour l'examen de cette question cruciale à l'Assemblée générale et pour dégager un consensus. Le choix des sujets à être traités devra reposer sur la conscience très nette que des solutions valables aux problèmes de l'environnement ne pourront être réalisées sans la coopération et l'engagement de tous les pays, ni la conscience des contraintes auxquelles se heurtent les pays en développement quant à leur capacité financière et technique de traiter des problèmes de l'environnement tandis qu'ils doivent faire face aux problèmes de la pauvreté.

A cet égard, l'attitude positive du Groupe des 77, présentée dans le Programme d'action de Caracas, par lequel les pays en développement réaffirment leur attachement à une coopération internationale renforcée pour protéger l'environnement, sera un important facteur de progrès.

M. Okeyo (Kenya)

Les préoccupations des membres du Groupe des 77 devant les questions relatives au développement durable, aux conditions requises, aux responsabilités, à la pauvreté, à la survie assurée par les aliments, l'eau et l'énergie, ainsi qu'aux effets qu'elles ont sur l'environnement, ne sauraient être écartées ni simplement attribuées au manque d'attention portée à la gestion et à la planification des ressources nationales. Ces préoccupations proviennent d'une constatation réelle de l'interdépendance de l'environnement et du développement. Par conséquent, les causes profondes de la dégradation de l'environnement doivent être identifiées et faire l'objet de mesures précises sans empêcher la conférence de traiter avant tout de l'environnement. Les vues exprimées par les pays non alignés dans la récente Déclaration de Belgrade devraient également contribuer à faire avancer les négociations.

Parmi les sujets importants inscrits à l'ordre du jour de la conférence se trouve la nécessité urgente de renforcer le rôle et l'efficacité du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Depuis longtemps et de façon constante, le Conseil d'administration du PNUE souligne qu'il faut renforcer son rôle en tant qu'organe coordonnateur de l'action en matière d'environnement pour tout le système des Nations Unies, de même que l'efficacité de son mandat de catalyseur des initiatives aux niveaux international, régional et national. Dans la décision 15/1 récemment adoptée à sa quinzième session, le Conseil a souligné une fois de plus qu'il faut agir d'urgence pour renforcer son rôle en raison de la préoccupation croissante concernant l'environnement et pour raffermir la coopération internationale. Nous appuyons le renforcement du rôle et du mandat du PNUE et soulignons la nécessité d'une action urgente, sans attendre inutilement jusqu'en 1992.

Toutefois, la délégation du Kenya déplore les réformes dites institutionnelles qui auraient pour effet de multiplier les organes internationaux et de compliquer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, compromettant sérieusement sa capacité et son efficacité.

M. Okeyo (Kenya)

Certaines des idées exprimées à la dernière session du Conseil d'administration selon lesquelles "il pourrait y avoir deux organismes chargés des questions de l'environnement dans le système des Nations Unies, ayant chacun son propre mandat" et que "l'organe envisagé par la Déclaration de La Haye pourrait être une autorité ou un conseil de l'environnement comparable, par son influence politique et son prestige, au Conseil de sécurité" seraient nuisibles, si elles étaient appliquées, à la capacité des Nations Unies de traiter efficacement les problèmes écologiques et porteraient atteinte aux droits souverains des pays en développement et à leurs intérêts en matière de développement.

Les problèmes écologiques résultent, avant tout, de la pauvreté des pays en développement et de la richesse excessive des pays développés industrialisés et devraient continuer de relever des organes appropriés des Nations Unies. Il faut résister aux tentatives égoïstes faites pour les plonger dans les chicanes de la politique. La session préparatoire et la conférence de 1992 devraient donc consacrer le temps et les ressources limitées dont elles disposent à l'examen et à la prise de mesures propres à renforcer l'efficacité et le mandat du PNUE aux Nations Unies et au niveau opérationnel plutôt qu'à la présentation de propositions dites de réforme qui, certainement, feraient de cette instance une arène politique.

Un certain nombre d'autres questions importantes devront être réglées à la présente session, notamment celles relatives au mécanisme intergouvernemental préparatoire et au secrétariat, sur lesquelles je vais présenter maintenant les vues du Kenya. Dans sa décision 15/3, le Conseil d'administration du PNUE décide, au paragraphe 6 de l'annexe, que le Comité préparatoire :

"sera le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique peuvent y siéger, sur un pied d'égalité."

(A/44/25, p. 129)

Cette recommandation se fonde sur la pratique établie et l'Assemblée générale devrait l'accepter. L'an dernier, l'Assemblée générale avait prié le Conseil d'administration du PNUE d'examiner la question. Nul autre organe directeur n'a été sollicité plus directement que le PNUE, qui, au sein des Nations Unies, est l'organe doté de la compétence voulue en matière d'environnement. La recommandation est conforme à la manière dont nous avons jusqu'ici traité ces questions. Far

M. Okeyo (Kenya)

exemple, lorsqu'il s'est agi de la Conférence des Nations Unies sur les ressources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'Assemblée en avait confié les préparatifs au Comité des ressources naturelles des Nations Unies - où pouvaient siéger d'autres Etats membres; il ne devrait pas en être autrement dans le cas du PNUE.

Une question connexe se pose : où devrait se réunir le comité préparatoire? Il devrait tout d'abord se réunir au siège du PNUE, à Nairobi. Mais il devrait y avoir plus d'une ou deux réunions, qui pourraient se tenir en d'autres sièges des Nations Unies - New York et Genève -, et, si une autre réunion se révélait nécessaire, elle devrait se tenir de nouveau au siège du PNUE, à Nairobi. Nous estimons que le processus préparatoire pourrait tirer un très grand profit de l'expérience et de la compétence du PNUE; il serait alors assuré des consultations les plus étroites lors des préparatifs de la conférence.

Cela m'amène à une autre question très importante, à savoir le secrétariat qui sera chargé des préparatifs de la conférence et son emplacement. L'idéal aurait été que le secrétariat du PNUE assume ces fonctions. Mais nous savons qu'il est de tradition que le Secrétaire général des Nations Unies nomme un secrétaire général à la tête d'un tel processus. Etant donné que la conférence doit être extrêmement bien préparée, que le temps presse et que ce secrétariat devra rester en consultation étroite avec le PNUE, son emplacement idéal serait Nairobi. Au cours des 16 dernières années, le PNUE a efficacement coordonné les activités liées à l'environnement depuis Nairobi, et fait alterner les réunions intersecrétariats entre New York et Genève pour faciliter la coordination. Le secrétariat préparatoire de la conférence pourrait agir de même. Nous notons, cependant, que le Conseil d'administration a recommandé que ce secrétariat soit établi à Genève.

Comme l'a déclaré le Directeur général du PNUE, M. Mostafa Tolba, l'élan acquis dans le domaine écologique a pris beaucoup d'ampleur. On attend beaucoup dans ce domaine. Le forum principal des Nations Unies pour l'environnement est le PNUE, et lorsque l'Assemblée tranchera ces questions importantes, elle devra absolument tenir compte de ce fait.

La conférence de 1992, sur laquelle la présente session doit se prononcer, devrait créer les conditions nécessaires à une action écologique pour les décennies à venir et devrait contribuer de façon significative à l'oeuvre accomplie depuis la Conférence de Stockholm de 1972. Le processus de Stockholm a été complété par un certain nombre d'examen, notamment par une session extraordinaire convoquée

M. Okeyo (Kenya)

en 1982, 10 ans après Stockholm. Plus récemment, le rapport intitulé "Perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà" et le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement ont été présentés à l'Assemblée générale, lorsqu'elle a adopté respectivement les résolutions 42/136 et 42/187. Il devrait en résulter une action renforcée en faveur de l'environnement et autant d'instruments d'application générale que possible d'ici à 1992. Un PNUE renforcé aux Nations Unies et bénéficiant d'une participation active des autres éléments du système pourrait lancer une telle action.

Les Nations Unies ont créé le mécanisme de l'environnement il y a près de 20 ans. Lors de tous les examens ultérieurs, il a été demandé qu'il soit renforcé. Les prochaines mesures ne devront pas dénaturer ce message clair. Ma délégation participera activement aux négociations sur ces questions et sur toutes autres questions relatives à la conférence. Mais nous affirmons qu'il faudra faire tout le possible pour appuyer le PNUE dans les efforts entrepris pour organiser la conférence.

#### CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi sur le point relatif à la conférence des Nations Unie sur l'environnement et le développement proposée pour 1992. Nous terminerons le débat sur cet aspect de l'alinéa f) du point 82 de l'ordre du jour demain matin en tant que première question, et nous passerons ensuite à l'examen du point 14, intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique".

Avant de lever la séance, je voudrais informer l'Assemblée que l'examen du point 32, intitulé "Situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", qui était prévu pour mercredi matin, 25 octobre, a été retardé pour permettre à la Cinquième Commission d'examiner les incidences du projet de résolution A/44/L.17 sur le budget-programme. Sous réserve de confirmation, nous pourrions peut-être aborder ce point demain après-midi. Je suggère aux représentants de vérifier le programme des séances dans le Journal de demain.

La séance est levée à 18 h 40.

